

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE

Société coopérative à capital variable régie par le livre V du code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège social : 15, Esplanade Brillaud de Laujardière 14050 CAEN Cedex
478 834 930 R.C.S. CAEN

ELEMENTS FINANCIERS 2014

1^{ère} Partie – Pages 2 à 56

I - RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

I - RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

Le rapport de Gestion de l'exercice 2014 traite des comptes individuels et des comptes consolidés. Il aborde successivement le bilan, le hors bilan, le compte de résultat, et l'exposition aux risques.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 2014	<i>page 3</i>
LES COMPTES SOCIAUX	<i>page 7</i>
LES COMPTES CONSOLIDES	<i>page 18</i>
EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	<i>page 21</i>
LE RISQUE CREDIT	page 21
LE RISQUE DE MARCHE	page 38
LE RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL	page 42
LES RISQUES DE CHANGE	page 43
LES RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	page 43
POLITIQUE DE COUVERTURE	page 47
LES RISQUES OPERATIONNELS	page 53
LES RISQUES DE NON-CONFORMITE	page 53
AUTRES INFORMATIONS	<i>page 53</i>
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DES FILIALES	page 53
ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS	page 56
DISTRIBUTION DES RESULTATS	page 56

En 2014, la croissance économique dans les pays développés a évolué différemment d'une région à l'autre. La croissance a augmenté aux États-Unis et au Royaume-Uni ; en revanche, elle stagne, voire se replie dans les grandes économies de la zone euro, sous l'effet de déséquilibres persistants et d'un regain de tensions géopolitiques qui ont mis à mal la confiance.

Une amélioration modeste de la croissance mondiale est attendue au cours des deux prochaines années, mais avec des divergences marquées entre les grandes économies et sur fond de risques et vulnérabilités importants.

1 - L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL : UNE REPRISE INEGALE

En 2014, la croissance mondiale devrait se situer autour des 3 %, sur un rythme proche de celui de 2013 alors qu'une accélération était attendue.

Une redistribution de la croissance mondiale s'est opérée entre économies développées et émergentes. La croissance des grands pays émergents a continué de décélérer alors que celle des économies développées, États-Unis et Royaume-Uni en tête a accéléré. En revanche, la Chine est devenue en 2014 la première puissance économique mondiale en PIB. Le décrochage est venu des pays souffrant d'importants déséquilibres structurels dont les devises ont été chahutées à partir de l'été 2013 (Brésil, Indonésie, Turquie, Afrique du Sud...) ainsi qu'en Russie. La Russie qui outre l'impact de la chute du prix du pétrole, a subi des sanctions mises en place par les US et l'Europe et une forte défiance qui a engendré une importante chute de capitaux et une chute du rouble (de la moitié de la valeur sur l'année).

L'année 2014 est marquée par une montée des risques géopolitiques. La crise ukrainienne reste l'un des événements marquants de cette année avec de nombreuses conséquences politiques mais également économiques.

Autre facteur propice, la chute des prix du pétrole de plus de 40 % implique depuis 2014 un vaste transfert de revenu entre pays exportateurs et importateurs. Il renforce également les forces déflationnistes.

A noter que la Chine a montré des signes de faiblesses en 2014. Au-delà de son effet direct sur la croissance mondiale, le ralentissement de sa croissance s'est traduit par une baisse de ses échanges commerciaux et celle induite du prix des matières premières.

Certains pays ont resserré leur politique monétaire freinant d'avantage la croissance (Brésil) en faisant face à des sorties de capitaux, à une dépréciation de leur taux de change et au risque inflationniste.

Concernant les États-Unis, l'année 2014 est marquée par un redressement de son économie. La croissance a été soutenue par le dynamisme de la demande domestique, notamment la consommation des ménages (2,3 % en moyenne) et un redémarrage de l'investissement des entreprises (6,8 %). En revanche, l'investissement résidentiel a ralenti de 1,8 % en moyenne. De son côté le marché du travail s'est nettement amélioré : baisse du taux de chômage d'un point, + 2,8 millions d'emplois... L'inflation atteint 1,6 % en moyenne sur l'année. Au niveau des finances publiques, il y a eu une nouvelle baisse du déficit public qui a atteint 2,8 % du PIB en 2014.

Dans ce contexte mouvementé, l'aversion pour le risque s'est accrue. Les Banques centrales ont été contraintes à l'action. Sur le marché obligataire, l'année a été marquée par la baisse des taux longs à des niveaux historiquement très bas.

Enfin, la grille des changes a été vivement secouée, le dollar et le yen progressant contre presque toutes les devises.

2 - ZONE EURO : LA REPRISE N'EST PAS AU RENDEZ VOUS

Dans la zone euro, la reprise demeure modeste, la confiance se détériore et le chômage, comme les pressions désinflationnistes, restent élevés.

Après un début positif, la croissance a eu tendance à ralentir à partir du 2^{ème} trimestre due essentiellement au recul de l'investissement. Le conflit en Ukraine pèse sur la confiance des investisseurs.

En revanche, la consommation a progressé de 0,8 % en moyenne annuelle : les ménages européens ont profité de la forte désinflation et ont moins souffert de l'austérité.

Le marché du travail s'est dégradé sauf pour l'Allemagne et l'Espagne.

On observe une baisse importante de l'inflation (de + 0,8 % en janvier à - 0,1% fin décembre 2014), sous l'effet des tendances baissières des matières premières agricoles, des prix des produits manufacturés mondiaux, des coûts salariaux unitaires mais aussi en raison de la chute du baril de pétrole.

Quant au déficit de la dette publique, il n'y a pas eu d'amélioration ou une faible amélioration pour l'Espagne et l'Allemagne.

Les situations sont très contrastées au sein de la zone Euro : l'Allemagne malgré une croissance de 1,5 % a cependant enregistré un ralentissement important.

L'Espagne a montré des signes de reprise avec une croissance de 1,2 % en moyenne annuelle, l'Italie est retombée en récession et la croissance française est restée faible (0,4 %).

La France selon les dernières statistiques publiées, montre une fragilité persistante. Après une stagnation au premier semestre de 2014, l'activité économique s'est redressée légèrement pendant l'été. Cette progression limitée de l'activité tient notamment à l'évolution contrainte de la consommation des ménages, pénalisée par un taux de chômage élevé et l'ajustement budgétaire en cours.

L'investissement total reste plombé par la correction brutale de l'investissement des ménages et par un nouvel effritement de l'investissement des entreprises.

Le commerce extérieur souffre toujours d'un environnement européen peu porteur et d'une compétitivité structurellement dégradée.

La contribution des variations de stocks est certes positive, mais à la hauteur de la confiance des chefs d'entreprise : faible.

3 – L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN BASSE NORMANDIE

La Basse Normandie a connu, comme l'ensemble du territoire, des situations trimestrielles contrastées. Dans un contexte national de croissance du Produit Intérieur Brut quasi nulle, la région a souffert d'un ralentissement de la consommation des ménages.

Globalement, l'année 2014 a été une année en demi-teinte pour les entreprises artisanales de Basse-Normandie. On observe une baisse de - 4,2 % des créations d'entreprise et une hausse de + 4,2 % des défaillances d'entreprises ;

Les difficultés de l'activité économique ont naturellement eu des impacts sur l'emploi. 68 664 personnes demandeurs d'emploi à fin octobre, en progression de + 5,3 % sur un an, cette évolution étant toutefois l'une des plus faibles des régions françaises. La région reste toutefois avec un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale (9,1 % en Basse Normandie contre 9,7 % au national).

Parallèlement, l'emploi salarié a baissé de - 0,4 %.

Globalement, le secteur du bâtiment est touché par l'environnement économique et enregistre une baisse du bassin d'emplois. Baisse de 20,6 % de l'activité de construction pour les logements commencés.

L'activité industrielle conserve toujours un niveau faible. La relative bonne tenue de la demande étrangère n'est pas suffisante pour ranimer les carnets de commande qui ne parviennent pas à assurer une utilisation correcte de l'outil de production. Globalement, le courant d'affaires s'est affaibli dans les services marchands.

Au niveau du secteur touristique, il est observé une hausse de + 5 % des nuitées d'hôtel et de + 5,6 % des nuitées de plein air. Cette hausse peut s'expliquer par deux grands événements de la région en 2014: la commémoration du 70^{ème} anniversaire du débarquement et les Jeux Equestres Mondiaux.

4 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A LA CAISSE REGIONALE

⇒ En janvier 2014, la deuxième étape du dispositif Switch a été mise en place.

Ce dernier consiste en l'apport par les Caisses régionales, dont celle de Normandie, d'une garantie de couverture de risques portés par Crédit Agricole SA. Cette garantie est rémunérée aux Caisses régionales et se traduit par un transfert de risques pondérés de Crédit Agricole SA vers les Caisses régionales.

- Fin 2011, la première étape a consisté pour les Caisses régionales à garantir toute variation trimestrielle négative de valeur de leurs fonds propres dans les comptes de Crédit Agricole SA. La garantie serait activée si le résultat cumulé en norme comptable IFRS de l'ensemble des Caisses régionales devait être en perte pour un trimestre donné.
- Début 2014, la seconde étape a consisté pour les Caisses régionales à garantir également les risques liés aux activités de Crédit Agricole Assurances, c'est-à-dire la part des plus ou moins-values latentes sur les titres comptabilisés en titres de placement (part de 10% revenant à l'assureur). La garantie serait activée en cas de variation significative et soudaine des taux de marché, des spreads crédit et des marchés actions.

Aujourd'hui, le risque garanti par les Caisses régionales couvre la valeur globale des Caisses régionales et de Crédit Agricole Assurances et la rémunération annuelle versée à la Caisse régionale est de 9,34%.

- ⇒ En juin 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie a comptabilisé un dividende SAS Rue La Boétie pour un montant de 13,920 millions d'euros, qui a été payé en actions.

- ⇒ En septembre 2014, la Caisse régionale a finalisé le regroupement de ses 2 sites d'Alençon et Saint-Lô sur le site de Caen. Les indemnités de licenciement et de reclassement du personnel relatives à cette opération (pour le personnel n'ayant pas souhaité rejoindre Caen) ont été comptabilisées en charges exceptionnelles à hauteur de 7 millions d'euros.

- ⇒ En novembre 2014, la Caisse régionale a procédé à la convergence du critère de défaut Bâlois, avec le critère douteux comptable. Cette opération a eu pour conséquence une augmentation des encours douteux et des dépréciations individualisées correspondantes et une diminution des encours sensibles et de la provision collective associée.

LES COMPTES SOCIAUX

I. LE BILAN

Le total du bilan atteint 15,239 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en progression de + 4,6 % par rapport à 2013.

BILAN SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2014 - COMPTES INDIVIDUELS -

ACTIF			BILAN AU 31 DECEMBRE <i>(en millions d'euros)</i>	PASSIF		
2014	2013	<i>Var %</i>		2014	2013	<i>Var %</i>
574,6	411,7	<i>39,57</i>	Opérations Interbancaires	14,6	12,4	<i>17,74</i>
1 453,4	1 036,7	<i>40,19</i>	Opérations internes au CA	7 995,4	7 502,6	<i>6,57</i>
11 517,6	11 394,1	<i>1,08</i>	Opérations avec la clientèle	4 353,9	4 240,1	<i>2,68</i>
335,8	412,3	<i>-18,55</i>	Compte de Tiers et Divers	220,3	242,8	<i>-9,27</i>
581,5	543,9	<i>6,91</i>	Opérations sur titres	579,6	590,3	<i>-1,81</i>
647,7	653,2	<i>-0,84</i>	Titres de participation			
128,5	117,1	<i>9,74</i>	Immobilisations			
			Provisions et dettes subordonnées	231,7	241,8	<i>-4,18</i>
			FRBG	64,3	38,5	<i>67,01</i>
			Capitaux Propres hors FRBG	1 779,6	1 700,5	<i>4,65</i>
			<i>Dont Résultat de l'exercice</i>	87,9	85,6	<i>2,69</i>
15 239,3	14 569,1	<i>4,60</i>	TOTAL	15 239,3	14 569,1	<i>4,60</i>

1. L'ACTIVITE CLIENTELE

Les " crédits à la clientèle " constituent la part la plus importante de l'actif, avec 11 517,6 millions d'euros. Malgré un environnement concurrentiel difficile, un contexte macro-économique peu dynamique et des clients très actifs sur les renégociations à compter de septembre, l'encours net de crédit a augmenté de 1,08%.

Le taux de défaut s'établit à 2,43 % à fin décembre 2014, contre 2,23 % à fin décembre 2013, en raison de la convergence défaut / CDL effective depuis novembre 2014. Ce taux positionne tout à fait favorablement la Caisse régionale en matière de gestion du risque de crédit au regard des taux constatés dans le concert des Caisses régionales.

Le taux de couverture du défaut par les dépréciations s'élève à 70,68 % au 31 décembre 2014 conformément à la politique prudentielle de la Caisse régionale, gage de pérennité sur le territoire.

Au passif, les ressources qui permettent de financer les crédits à la clientèle comprennent notamment :

✓ **Les opérations internes** au Crédit Agricole pour 7 995,4 millions d'euros, en augmentation de 6,57 %. Cette variation s'explique par :

- Une diminution des avances (globales, traditionnelles, spécifiques et autres) reçues de Crédit Agricole S.A. qui s'élèvent à 4 960 M€, soit - 395 M€. Cette baisse s'explique par la variation de l'encours (485 M€ d'avances échues et 150 M€ de nouvelles avances).

- Une progression des emprunts souscrits auprès de C.A. S.A. (dit emprunts en blanc). Ils s'élèvent à 3 016 M€ en augmentation de 1 012 M€. Cette progression est aussi en lien avec l'optimisation des coûts de refinancement et le pilotage du ratio de liquidité.

✓ **Les titres du marché interbancaire et titres de créances négociables** qui s'élèvent à 571,3 M€ au 31/12/2014 et figurent dans la rubrique « Opérations sur Titres » du passif, en diminution de 1,8 % du fait de la hausse des prix sur le marché et de l'inadéquation des besoins en maturité entre la Caisse Régionale et les investisseurs.

✓ **La collecte monétaire**, auprès de la clientèle, d'un montant total de 4 353,9 M€, complète ces ressources (progression de + 2,7 %) :

- Les dépôts à vue évoluent de + 4,8 % sur 1 an cependant l'encours moyen annuel progresse de + 4,6 %.
- La collecte sur comptes à terme reste stable et continue de répondre à un besoin client sur des maturités variées.

2. LA GESTION DES RESSOURCES PROPRES

En premier lieu, il est souligné que **la Caisse régionale respecte l'ensemble du dispositif prudentiel réglementaire.**

Le **ratio de solvabilité-Bâle 2**, calculé au 31/12/2014 sur base consolidée, atteint 16,92 % pour une norme minimale toujours fixée à 8 %.

Le **ratio de liquidité** qui rapporte les ressources sur les emplois à moins d'un mois s'établit à 179,74 %, au 31 décembre 2014, pour une norme réglementaire minimale de 100 %.

Les Ressources propres aussi appelées capitaux permanents s'élèvent à 2 075,6 M€, en progression de + 4,83 %. Elles sont constituées par :

- Les **capitaux propres** pour 1 779,6 M€ (y compris le résultat de l'année). Comprendant le capital social (131 M€), les primes et réserves (1 560,7 M€) et le résultat de l'exercice (87,9 M€).
- Les **provisions pour risques et charges** pour 116,6 M€. Elles sont en diminution de 19,2 M€ s'expliquant principalement par :
 - une reprise de 19,3 M€ enregistrée au niveau des provisions pour risques de crédit constituées sur base collective (Bâle II) ;
 - une dotation de la provision épargne logement à hauteur de 6 M€ ;
 - une reprise de 3,4 M€ des provisions pour charge sur DAT à taux progressif.
- Les **dettes subordonnées** pour 115 M€ en augmentation de 8,54 % ;
- Le **Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)** pour 64,3 M€, doté de 25,8 M€ supplémentaire en 2014.

Les Emplois de Fonds Propres s'élèvent à 1 357,7 M€ en hausse de 3,31 %.

- ✓ le portefeuille-titres (placement et investissement) s'élève à 581,5 M€ (valeur nette, hors effets publics et valeurs assimilées), en augmentation de + 37,6 M€.

- ✓ les titres de participation s'élèvent à 647,7 M€ en valeur nette et baissent de 0,84%, soit - 5,5 M€ :
 - Augmentation de la participation dans la SAS la Boétie : + 14,16 M€.
 - Souscription de titres Sacam Avenir : + 0,8 M€
 - Remboursement des avances en compte courant SAS la Boétie : - 29 M€
 - Participation à la SP SOFIPAR/Agrial : + 7 M€
- ✓ les immobilisations s'élèvent à 128,5 M€ (+ 5,7 %), progression liée notamment au programme d'extension du site de Caen.

3. LES OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES

A l'actif, d'un montant de 574,6 M€, elles sont en hausse de + 39,57 % comprenant essentiellement :

- ✓ Les encaisses et les comptes Banque de France pour 89,3 M€ (77,3 M€ au 31/12/2013) ;
- ✓ Les créances sur établissements de crédit pour 9,2 M€ (13,3 M€ au 31/12/2013) ;
- ✓ Les effets publics et valeurs assimilées pour 476,1 M€ (321,1 M€ au 31/12/2013). Cet accroissement est lié à l'acquisition de titres éligibles LCR.

4. LES OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

Le poste "opérations internes au Crédit Agricole" à l'**actif** du bilan est en hausse de 416,7 M€ pour atteindre 1 453,4 M€ au 31 décembre 2014.

Il regroupe les placements financiers effectués auprès de Crédit Agricole SA et comprend essentiellement des dépôts à terme et prêts en blanc.

5. LES COMPTES DE TIERS ET DIVERS

Ils comprennent, tant à l'actif qu'au passif, l'ensemble des comptes d'encaissements et de transfert notamment avec Crédit Agricole SA, ainsi que les comptes de régularisation.

✓ A l'actif (335,8 M€), en baisse de 76,5 M€ dont 137 M€ liés au comptes de régularisation (encaissements et transferts).

✓ Au Passif (220,3 M€), en baisse de - 22,5 M€ provenant essentiellement d'une diminution des charges à payer (prestations informatiques).

6. ECHEANCES DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du code de commerce et à l'article 24-II de la loi de modernisation de l'économie (dite LME), le solde du compte fournisseur se décline ainsi :

Montant global de 866 862,96 € au 31 décembre 2014, contre 1 022 120,73 € au 31 décembre 2013, constitué de dettes échues ou à échéance en janvier et février 2015.

II. LE HORS-BILAN

Il retrace les engagements donnés et reçus au-delà de ceux inscrits au bilan.

✓ **Les engagements donnés (1 972,4 M€, - 1,25 %) :**

- Les engagements de financement en faveur de la clientèle à hauteur de 1 056,7 M€ sont en baisse de 13,40 % ;
- Les engagements de garantie donnés à C.A. S.A., fin 2014, pour 886,7 M€ (dont 712 M€ dans le cadre de l'opération SWITCH) sont en hausse de 43,34 %.

✓ **Les engagements reçus (3 532,4 M€, + 0,83 %) :**

Ils sont composés des garanties accordées par différents organismes pour des crédits consentis par la Caisse régionale dont principalement Foncaris, Crédit Logement, OSEO, SIAGI, FGAS et CAMCA pour 2 880,7 M€ soit + 229 M€.

Par ailleurs, des accords de refinancement reçus de C.A. S.A., dans le cadre de la gestion du ratio de liquidité, sont comptabilisés à hauteur de 650 M€.

✓ **Les engagements (donnés et reçus) sur instruments financiers (2 086 M€, + 199 M€ et + 10,55 %) :**

Ils comprennent principalement des opérations de swaps :

- Les swaps de macro-couverture (1 091,50 M€) dont l'objet est de couvrir le risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale. Ils sont en diminution de 157,50 M€.
- Les swaps de micro-couverture pour 628 M€, en hausse de 307 M€. Ils sont utilisés essentiellement en couverture de prêts et de B.M.T.N.
- Les swaps souscrits par la clientèle et retournés auprès de Crédit Agricole S.A.

✓ **Les autres engagements donnés (2 993 M€, -1 014 M€) :**

Ils comprennent les créances de la CR apportées en garantie des opérations de refinancement via Crédit Agricole CB pour 670 M€, la Caisse de refinancement de l'habitat pour 388 M€, les créances admises au refinancement de la Banque de France pour 1 652 M€, FCT Evergreen HL1 pour 222 M€, la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Consignation pour 50 M€

III. LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE - COMPTES INDIVIDUELS -

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(en millions d'Euros)</i>	2014	2013	Var %
Produits nets des intérêts et revenus assimilés	213,363	213,575	-0,10
Produits des titres à revenu variable	17,021	5,116	232,70
Produits nets des commissions	162,278	176,551	-8,08
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	1,110	7,532	-85,26
Gains ou pertes sur portefeuille de placement	1,776	2,349	-24,39
Autres charges nettes d'exploitation	- 1,771	- 1,795	-1,34
PRODUIT NET BANCAIRE	393,777	403,328	-2,37
Charges générales d'exploitation et dotations nettes aux amortissements	- 230,859	- 234,198	-1,43
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	162,918	169,130	-3,67
Coût du risque	- 3,117	- 18,623	-83,26
RESULTAT D'EXPLOITATION	159,801	150,507	6,18
Résultat net sur actifs immobilisés	0,494	- 2,927	-116,88
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	160,294	147,580	8,61
Résultat net exceptionnel	-7,336		
Charge fiscale	- 39,217	- 51,461	-23,79
Dotations nettes des provisions réglementées et FRBG	- 25,800	- 10,500	145,71
RESULTAT NET	87,942	85,619	2,71

1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB s'élève à 393,77 millions d'euros au 31 décembre 2014, en baisse de 2,4 % résultant d'événements aux évolutions contrastées.

Les produits nets des intérêts et revenus assimilés (213,36 M€) en évolution négative de 0,1 %. Les choix financiers du refinancement et le contexte de taux ont permis de réduire fortement l'impact de la baisse du produit des prêts.

en millions d'Euros	2014	2013	Var %
Intérêts et produits assimilés	484,555	489,165	-0,94
Intérêts et charges assimilées	-271,192	- 275,590	- 1,60
Produits nets des intérêts et revenus assimilés	213,363	213,575	- 0,1

✓ Les produits baissent de - 4,6 M€ (- 0,94 %). Les intérêts sur opérations avec la clientèle, et principalement les crédits, constituent l'essentiel du poste.

Les produits sur prêts en blanc sont en baisse de 0,4 M€. Ces prêts sont principalement à taux variable ainsi la baisse de l'EURIBOR 3 mois (baisse du taux moyen de 37 bp) est la principale cause de cette évolution.

L'opération SWITCH a permis de dégager 3,2 M€ de produits.

Les intérêts sur prêts à la clientèle enregistrent une baisse de 13 M€ ce qui est le fruit des prêts réalisés à des taux plus faibles et du poids des réaménagements de taux de notre stock de crédit.

Dans le même temps, les indemnités de remboursements anticipés, sont en baisse de - 0,8 M€.

L'impact de l'étalement des frais de dossier est en hausse de 4 M€ pour l'exercice 2014.

Par ailleurs, la provision épargne logement enregistre une dotation de 6,1 M€ contre une dotation de 1,9 M€ en 2013.

✓ Les charges de 271,192 M€ se réduisent de 1,60 %. Elles sont constituées principalement de quatre catégories :

- **Les charges sur avances** de Crédit Agricole SA :

- avances traditionnelles : en diminution de 2,3 M€ sous l'effet de l'amortissement naturel du stock (gestion extinctive) ;
- avances globales et spécifiques, en baisse de 18,8 M€. Cette baisse s'explique par :
 - . Un effet prix défavorable pour + 2,5 M€ : le taux moyen ressort à fin décembre 2014 à 3,13 % vs 2,98 % en décembre 2013 soit une hausse de 15 bp ;
 - . Un effet volume favorable pour - 13,5 M€ ;
 - . L'absence de paiement de soultes en 2014 alors que 2013 avait enregistré une soulte de 7,8 M€ dans le cadre du remboursement anticipé d'avances globales en fin d'année.
- avances miroirs de la collecte : en baisse de 4,3 M€ principalement sous l'effet de la baisse des taux servis aux clients. Par opposition, l'encours a augmenté (+ 4,3 %) via l'abaissement du taux de centralisation du livret A et du livret de Développement Durable.

- **Les intérêts des emprunts en blanc** enregistrent une hausse de 6,8 M€ sous l'effet de deux phénomènes opposés :

- accroissement de l'encours, effet volume défavorable de 9,6 M€ sur les emprunts en blanc long terme et de 0,7 M€ sur les emprunts en blanc Court terme ;
- et un abaissement du taux moyen, effet prix favorable de 5,7 M€ pour les emprunts en blanc long terme et mais défavorable de 2,3 M€ pour les emprunts en blanc Court Terme.

- **La charge sur collecte monétaire** baisse de 0,7 M€, liée à la poursuite de la politique d'accompagnement de nos clients sur des besoins de trésorerie cadencés dans le temps (évolution de l'encours D.A.V et D.A.T. cumulé de + 2,78 %). Par ailleurs, le stock de D.A.T. enregistre une baisse du taux moyen de 9 bp.

- **Les charges sur titres de créances négociables** évoluent à la hausse de 1,6 M€ toujours sous un effet prix défavorable. Les encours de BMTN sont stables sur l'exercice mais les encours de C.D.N. ont connu une baisse de - 25 % (encours fin de mois).

Les " Revenus des titres à revenu variable ", passent de 5,1 M€ à 17 M€ en 2014 du fait du dividende reçu de la SAS La Boétie pour 13,9 M€. Aucun dividende SAS La Boétie n'avait été versé en 2013.

Les autres composantes du Produit Net Bancaire s'élèvent à 163,4 M€, en baisse de 2,28 %.

en millions d'Euros	2014	2013	Var %
Produits nets des commissions	162,278	176,551	-8,08
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	1,110	7,532	-85,26
Gains ou pertes sur portefeuille de placement	1,776	2,349	-24,39
Autres charges nettes d'exploitation	- 1,772	- 1,795	-1,28
TOTAL	163,393	184,637	-11,50

- ✓ **Les produits nets des commissions** pour 162,278 M€ en baisse de 8,08 %.

Les commissions versées par C.A. S.A. sur la collecte bilancielle (hors ressources monétaires) pour 0,9 M€ baissent de 5,8 M€ en raison d'une diminution globale des taux de commissionnement unitaire (impact du modèle de remplacement C.A. S.A).

Les commissions ADI de 28,3 M€ sont en baisse de 2,2 M€ (essentiellement du fait de l'ajustement des prévisions 2014).

Les commissions liées au fonctionnement de compte sont en baisse de 7,5 M€ en raison de l'effet combiné de l'évolution des commissions interbancaires de paiement (C.I.P.) et du plafonnement des commissions d'intervention.

Le produit de l'Assurance-vie, Sécuricompte et prévoyance est en baisse de - 0,2 M€ et les commissions issues de l'IARD Pacifica baissent de - 4 M€ (en lien avec la non perception en 2014 d'indemnisation des pertes pécuniaires versées par CAMCA).

Les commissions relatives aux OPCVM et aux titres sont en progression de 0,3 M€ par rapport à 2013.

Enfin, le coût de la liquidité intra-groupe est, comme en 2013, un produit de liquidité. Il s'élève à 10,2 M€ en 2014, soit une variation entre les deux exercices de + 3,7 M€.

- ✓ **Les gains sur portefeuille de négociation** : 1,11 M€ en baisse sensible par rapport à 2013. Cette baisse repose essentiellement sur l'absence de netting de swaps de transaction pour 3 M€ et la reprise de provision associée pour 3,5 M€ réalisés en 2013.

- ✓ **Le résultat sur portefeuille de placement** : **1,8 M€** en 2014, affiche une baisse de 0,6 M€ (gain net de 2,35 M€ en 2013).

Le portefeuille de placement enregistre une reprise nette de provision pour dépréciation de 0,6 M€ en 2014 contre une reprise nette de 2,7 M€ l'an passé.

D'autre part, 2014 enregistre des plus-values nettes sur cessions de titres pour 1,1 M€ contre des moins-values de 0,3 M€ en 2013.

- ✓ **Les autres charges nettes d'exploitation** sont stables par rapport à 2013.

2. LES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Elles s'élèvent à 230,859 millions d'euros, en baisse de - 1,43 % par rapport à 2013.

✓ **Les frais de personnel** sont en hausse de 0,64 % (+ 1 M€). Cette variation est liée à une légère progression des effectifs et à l'augmentation générale annuelle des salaires pour + 2,11 M€, une baisse des charges relatives aux retraites externalisées pour - 1,3 M€, à la hausse de crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) pour 1,1 M€ et une légère progression de l'enveloppe globale intéressement/participation pour + 0,3 M€.

✓ **Les autres frais généraux** baissent de 4,5 M€ soit - 5,7 %. Les principales évolutions ont trait à :

- Une diminution des charges informatiques : - 6,6 M€, premier effet positif de la bascule sur le système d'information unique des Caisses régionales ;
- Une baisse des autres charges d'exploitation de 1,3 M€ ;
- Des charges supplémentaires liées au projet « Horizon » (hors charges exceptionnelles) pour 3,4 M€.

Les charges de fonctionnement intègrent également 69,6 K€ de charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du code général des impôts.

3. LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Avec un PNB en baisse de 2,4 % et une baisse des charges de fonctionnement nettes de 1,4 %, le résultat brut d'exploitation est en baisse de 3,7 % et s'élève à 162,91 M€.

Le coefficient d'exploitation s'établit, quant à lui, à 58,63 % au 31 décembre 2014 soit une hausse de 0,56 points.

Le R.B.E. d'activité (hors activité de portefeuille) s'établit à 118,3 M€, en évolution de négative de 11,10 % et le coefficient d'exploitation d'activité atteint 66,11 %, en hausse de 2,36 points.

4. Du RBE au Résultat net

Quatre éléments principaux sont à retenir :

✓ **Le coût du risque**

Il s'élève à - 3,1 M€ à fin 2014, intégrant :

- Encours des CDL /Défaut en hausse de 27 M€ en capital provisionné à 69,3 % soit une dotation complémentaire de 6,1 M€ par rapport au 31/12/2013
- Total des pertes de 18,7 M€ (dont 15,7 M€ de pertes couvertes) contre 20 M€ en décembre 2013 (dont 17,7 M€ de pertes couvertes).
- Un produit sur la récupération de créances amorties de 1,7 M€.
- Reprises de provisions collectives de 19,3 M€ contre 6,4 M€ en 2013
- Reprise nette de dotation sur litiges, ROP et risques sur engagement + 0,7 M€

✓ **La provision au F.R.B.G.**

Une dotation annuelle de 25,8 M€ a été comptabilisée sur l'exercice au titre du F.R.B.G.

✓ **Le résultat Exceptionnel**

Une charge de 7,3 M€ a été enregistrée au titre du résultat exceptionnel concernant les indemnités de licenciement et de reclassement du personnel relatives à l'opération de regroupement des sites d'Alençon et de Saint Lô sur le site de Caen.

✓ **La charge fiscale**

Elle s'élève à 39,2 M€ en baisse de 23,8 % en raison :

- Baisse du résultat net comptable avant impôts de - 10 M€
- Solde net des réintégrations/déductions de -20 M€.
- Soit, une baisse du résultat fiscal par rapport à 2013 : - 30,6 M€.

5. Le Résultat Net

Il s'établit à 87,9 M€ en hausse de 2,71 %.

Le rapport du résultat au total bilan (ROA) est relativement stable :

0,588 % en 2013
0,577 % en 2014

Quant au ratio résultat net sur capitaux propres hors FRBG (ROE), il atteint :

5,30 % en 2013
5,20 % en 2014

Dans le cadre d'un retour progressif à la normale du secteur financier, la Caisse régionale a su en 2014 se renforcer, en augmentant la couverture de ses risques, gage de sa pérennité et en assumant son rôle prépondérant dans le financement de l'économie régionale avec 2,058 milliards de nouveaux crédits réalisés.

Récapitulatif du résultat net sur les 5 derniers exercices

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2011	2012	2013	2014
Produit net Bancaire	400 027	401 621	399 601	403 328	393 776
Résultat brut d'exploitation	180 980	178 698	168 708	169 130	162 917
Résultat courant avant Impôts	116 530	150 970	144 076	147 580	160 294
Résultat net social	88 314	84 490	85 372	85 619	87 942

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

Après une année 2014 attestant d'une très bonne résistance économique et financière et un environnement économique peu porteur, l'année 2015 sera l'aboutissement nouveau du Projet d'Entreprise « Respirons 2015 », avec une amplification des initiatives visant à développer l'excellence relationnelle et opérationnelle.

La vision de « Respirons 2015 » est exigeante : être recommandé par l'ensemble des salariés, des clients, des administrateurs et des sociétaires pour, en 2015, être le banquier de référence de la région.

L'amélioration de la conjoncture mondiale, un taux de change favorable, la baisse des prix de l'énergie et un ralentissement marqué de l'assainissement budgétaire seront autant d'évolutions propices à la croissance.

La Basse Normandie avec tous ces atouts bénéficiera de ces éléments et saura en faire des facteurs de croissance.

Ainsi pour 2015, convaincu que les meilleurs professionnels auront à nouveau l'opportunité de « tirer leur épingle du jeu » pour sortir renforcés de cette période, le Crédit Agricole Normandie visera une progression active de ses parts de marché en épargne bilan, en assurance vie et en crédits à l'habitat. Il cherchera par ailleurs une progression régulière de la satisfaction clients, mesurée tout au long de l'année.

Pour y parvenir, la Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Normandie s'appuiera particulièrement sur :

- Son projet « Relation Clients Respirons 2015 » visant à développer la qualité de l'accueil, du conseil et de la relation, à faciliter les relations à distance, à moderniser son concept d'agences, à développer et reconnaître la fidélité clients, à accompagner plus précisément ses clients dans tous les moments de vie et être reconnu pour la transparence des conseils et prestations.
- Son site unique : l'enrichissement des prestations multimédias et le développement de la contribution des fonctions support au développement des prestations et de la satisfaction marchande des clients, notamment par un fonctionnement plus agile et novateur facilité par le regroupement des dites fonctions support sur le site unique de Caen.
- La réorganisation de son réseau : en Mars 2015, une nouvelle organisation du réseau va voir le jour afin que chacun soit au plus proche du client et au service de sa satisfaction marchande.

En complément de ces leviers de développement, la Caisse régionale renforcera ses dispositifs de maîtrise anticipée des risques, notamment des créances sensibles, par un accompagnement précoce des situations des clients. En effet, si la crise affecte la croissance du marché mais pas son potentiel intrinsèque, il est peu probable que sa persistance n'ait pas d'effets sur la montée du chômage et sur les défaillances d'entreprises.

Elle invite donc à un accompagnement accru en matière de prévenance et de maîtrise des risques de contrepartie, pour les investissements déjà financés comme pour les nouveaux projets qui seront encore largement accompagnés.

La poursuite des orientations de « Respirons 2015 » sera également une priorité en termes de gestion financière. Trois axes principaux sont privilégiés :

- La gestion prudente des excédents de fonds propres avec l'ambition de privilégier la recherche de revenus sécurisés ;
- La convergence anticipée de la Caisse régionale vers les exigences du ratio LCR permettant, avec l'intensification de la relation clients et l'amélioration de ratio collecte/crédit, de garantir un accompagnement long terme de l'économie régionale ;
- L'optimisation des ressources de la Caisse régionale (avances, prêts en blanc, etc.) afin d'optimiser la marge d'intermédiation globale de la Caisse régionale.

Par ailleurs, dans un contexte de tensions sur le PNB des banques et alors que la Caisse régionale réaffirme ses ambitions de développement (ouverture de nouvelles agences, maintien des effectifs CDI), la maîtrise des autres charges de fonctionnement restera une priorité déterminante. Point fort de la Caisse régionale, cette maîtrise est confirmée et à nouveau enrichie par des démarches budgétaires plus responsabilisantes assorties de dispositifs de pilotage et de suivi renforcés.

LES COMPTES CONSOLIDES

Le périmètre de consolidation se compose de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, de ses 100 Caisses Locales et du fonds dédié « ELSTAR » créé en 2008 et destiné à la gestion de portefeuille.

Les filiales directement détenues par la Caisse régionale Normandie (Sofinormandie, CA Normandie Immobilier et SAS Britline) ne sont pas consolidées car non significatives au niveau du Groupe CR Normandie.

Les comptes consolidés 2014 sont établis suivant les normes IAS/IFRS.

Les principaux impacts de ces normes sur le bilan et le compte de résultat résultent de :

- L'évaluation à la juste valeur des titres classés dans la catégorie « titres disponibles à la vente » pour lesquels les plus-values latentes sont comptabilisées en capitaux propres ;
- L'évaluation à la juste valeur des instruments dérivés (swaps) de couverture et de la revalorisation symétrique des éléments couverts ;
- La comptabilisation des impôts différés notamment relatifs à ces retraitements ;
- La valorisation de certains instruments de dette (certains BMTN émis) ;
- La comptabilisation des écarts actuariels en capitaux propres ;
- L'annulation du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.).

1. LE BILAN CONSOLIDE

Le total du bilan consolidé de la Caisse régionale au 31/12/2014 atteint 15,3 milliards d'euros, en augmentation de + 5,2 % par rapport à 2013.

Par rapport au bilan social de la Caisse régionale, la consolidation affecte essentiellement les éléments suivants:

À l'actif :

- titres en portefeuille : impact des plus-values latentes / titres AFS de la Caisse régionale comptabilisées en IFRS pour + 21,5 M€ et de la dépréciation des titres de la SAS Rue de la Boétie pour - 22,7 M€, soit - 1,2 M€ ;

- valorisation des instruments dérivés (couverture et trading) en juste valeur positive et revalorisation symétrique des éléments couverts : + 110 M€ ;

- impôts différés nets actif : + 62 M€ ;

- prêts à la clientèle minorés par la provision sur base collective : - 77 M€ ;

Au passif :

- capitaux propres : + 178 M€ dont impact du capital des Caisses Locales (+ 61 M€), augmentation des réserves suite aux divers retraitements IFRS (+ 102 M€) et augmentation du résultat consolidé de l'exercice (+15,5 M€) ;

- valorisation des instruments dérivés (couverture et trading) en juste valeur négative et revalorisation symétrique des éléments couverts : + 155 M€ ;

- élimination des comptes courants des Caisses Locales : - 110 M€ ;

- annulation du FRBG : - 64,3 M€ ;

- provisions pour risques et charges : - 74,9 M€ dont - 77,3 M€ du fait du transfert de la provision crédit sur base collective en moins de l'actif ;

- revalorisation des instruments de dettes (BMTN à la JVO) : + 8,4 M€.

Les capitaux propres consolidés s'établissent à 1 958 M€ au 31/12/2014, en hausse de 5,5 % par rapport au 31 décembre 2013. Ils comprennent :

- le **capital social** : 192 M€ ;
- la prime de fusion : 210 M€ ;
- les **réserves** consolidées : 1 440 M€, en progression de 84 M€, sous l'effet notamment de l'intégration du résultat consolidé 2013 conservé ;
- l'écart de réévaluation : 12,8 M€ versus 14,4 M€ en 2013 ;
- et le **résultat net** consolidé : 103,5 M€ (en hausse de 10,5 %).

2. LE RESULTAT CONSOLIDE

✓ Le **Produit Net Bancaire consolidé** s'établit à 393 M€ inférieur de 8 M€ au PNB normes françaises Caisse régionale plus caisses locales et fonds dédié, en raison principalement des impacts de la correction de juste valeur IFRS sur les titres, instruments financiers, et instruments de dette ainsi que de l'élimination des intérêts aux parts sociales reçus de la Caisse régionale par les caisses locales.

✓ Le **Résultat Brut d'Exploitation consolidé** s'établit à 154,3 M€, inférieur de 15 M€ au RBE en normes françaises plus caisses locales et fonds dédié, en raison de l'évolution du PNB et de la ventilation par typologie des charges associées au regroupement des sites de Saint-Lô et d'Alençon sur le site de Caen, classées en exceptionnel en normes françaises à hauteur de 7 M€.

Au final, le **résultat net consolidé** 2014 ressort à 103,5 M€ contre 93,6 M€ en 2013.

Le résultat 2014 est ainsi en hausse en lien avec les impacts des retraitements IFRS. Le passage du résultat social au résultat consolidé IAS peut se résumer ainsi :

Résultat social CR Normandie :	87 942 K€
Résultat cumulé des caisses locales :	4 131 K€
Total	92 073 K€
Elimination des intérêts aux parts sociales reçus par les caisses locales :	- 2 417 K€
Impact net retraitements IAS (*)	+ 22 929 K€
Impact impôts différés (décalage comptabilité/fiscalité)	-9 094 K€
Résultat consolidé	103 491 K€

(*) Les principaux impacts des retraitements IAS (nets d'impôts différés) :

- annulation de la dotation au FRBG : + 25,8 M€
- amélioration ultérieure sur participations (reprises comptabilisées en résultat en normes françaises et en réserves de réévaluation en normes internationales) pour - 2,1 M€
- résultat du fonds dédié + 1,9 M€

EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée de par la nature de son activité aux risques de crédit, de marché, de liquidité, et aux risques sur taux d'intérêts. Elle travaille également à l'identification et à la mesure des risques opérationnels.

Pour chacun de ces risques, la Caisse Régionale a défini une politique qui comporte à la fois les objectifs, les normes, délégations et limites internes, les modalités de reporting et les seuils d'alerte. Ces éléments font l'objet d'une présentation en Conseil d'administration et font partie intégrante de l'environnement des collaborateurs de l'entreprise via le poste de travail.

En application des dispositions prévues par la Loi de Sécurité Financière (LSF) du 1^{er} août 2003, il est joint au présent rapport de gestion le rapport rendant compte des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale. Les éléments de synthèse de ce rapport relatifs au dispositif général de maîtrise des risques sont repris ci-après, complété par les informations spécifiées dans la norme IFRS 7 pour ce qui concerne l'exposition aux risques et la politique de couverture.

Le RISQUE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale souhaite à la fois jouer pleinement son rôle leader dans le soutien du développement économique de la région en proposant à chacun la ressource la plus adaptée à son projet et maîtriser au mieux les risques liés afin de pérenniser son action.

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

Une politique de limitation, division et partage des risques est établie avec des données chiffrées par domaine d'activité.

II. GESTION DU RISQUE CREDIT

La Direction Engagements Risques (DER) gère les engagements de l'ensemble des segments de clientèle.

1. PRINCIPES GENERAUX DE PRISE DE RISQUE

Organisation de la filière crédit

Une Direction assure la distribution du Crédit : La Direction des Engagements et Risques. Les agences de proximité distribuent les crédits à 4 segments de clientèle (les Particuliers, les Agriculteurs, les Professionnels, les Associations), et 5 agences Entreprises, assurent le financement des Entreprises, de la Promotion Immobilière, et des Collectivités Publiques

Le principe de la séparation des fonctions Instruction - Réalisation est retenu. Néanmoins, pour les crédits dont la réalisation est décentralisée en agences, des contrôles spécifiques sont réalisés par le siège au niveau des Engagements ou de l'entité « Réalisation des Crédits »

✓ **La Politique Crédit, approuvée par le Conseil d'administration, est revue chaque année**, elle peut faire l'objet d'actualisations en cours d'année si besoin.

✓ **Description des procédures d'octroi de crédit**

La procédure d'octroi de crédit est déterminée annuellement par la politique crédit de la Caisse Régionale et s'articule autour de la chaîne de délégation : de l'agence au Comité des Prêts. Le dispositif est basé sur les montants demandés, les encours après projet, la notation Bâle II du client.

Des demandes sont exclues d'office de la délégation réseau (note Bâle II en catégorie 5 pour les Entreprises ou la Clientèle de Détail). Le financement des créations ou reprises d'entreprises ou entrée en relation avec une société ayant publié moins de 2 bilans d'exercice, est limité en montant dans le cadre de délégations.

✓ **Dispositif de double analyse (avis « risque ») sur les dossiers d'engagements les plus importants**

Les dossiers, hors délégation, constitués, étudiés et signés au niveau de l'agence de proximité ou des Entreprises, sont analysés au siège par l'Entité Engagement concernée, visés par le Directeur des Engagements puis présentés au Comité des Prêts.

✓ **Critères de sélection des opérations de crédit, y compris la politique de garantie**

La décision et les conditions d'octroi du crédit dont le taux et les garanties, la limitation et le partage de risque sont notamment fonction de la Note Bâle II du client, du montant demandé, de l'encours après projet.

✓ **Délégation : suivant le niveau de délégation, la décision sera prise** soit en agence, soit aux services du siège, soit au comité des Prêts. Le niveau de délégation varie en fonction de la nature, du montant du crédit et de la garantie entre le directeur d'agence, le service concerné au siège, ou le comité des prêts.

Les dossiers non délégués sont examinés en Comité des Prêts :

- ✓ Comité de Clientèle de Proximité : pour les Particuliers, les Agriculteurs, et les Professionnels
- ✓ Comité de la Clientèle des Entreprises : pour les Entreprises, les Collectivités Publiques et la Promotion Immobilière.

Chaque session se réunit au moins une fois par semaine.

2. METHODOLOGIES ET SYSTEMES DE MESURE DES RISQUES

✓ **Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit**

Dans le cadre de la réforme Bâle 2, la Commission Bancaire a autorisé depuis fin 2007 le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

✓ **Mesure du risque de crédit**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

✓ Périodicité des analyses de risques-contrôles

Objectif	Descriptif du contrôle	QUI /Périodicité
<p>- Gestion du Risque dans son Agence et dans sa DAC.</p> <p>- Traitement des débiteurs et contrôle des délégations.</p> <p>- Complétude OMAIR.</p> <p>-Forçage des échéances de prêts.</p> <p>-Codification prêts restructurés</p> <p>-Liasses fiscales de moins de 18 mois</p>	<p>Point hebdomadaire Risques avec chaque collaborateur</p> <p>Traitement des partenaires en anomalie, prise de RDV clients</p> <p>Traitement des opérations rejetables hors délégation</p> <p>Suivi comptes en anomalie et CDL/ DEFAULT Prêts restructurés/prêts en délai</p> <p>Complétude OMAIR et pertinence des renseignements</p> <p>Forçages injustifiés</p> <p>Codification adéquate, et non en consolidation</p> <p>Présence des liasses</p>	<p>Directeur d'Agence Directeur d'Agence Centrale/ Quotidienne</p> <p>Contrôles Permanents/trimestriel</p> <p>Contrôles Permanents/trimestriel</p> <p>Contrôles Permanents/trimestriel</p>
<p>Tenue des Comités des Risques agences</p>	<p>Comité des Risques Agence hebdomadaire ou par quinzaine en fonction de l'évolution des Risques.</p>	<p>Responsable d'Unité Engagements / Hebdomadaire aléatoire</p>
<p>Revue Portefeuille</p>	<p><u>Clientèle de Proximité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Revue mensuelle de portefeuille des cotations dégradées en Risque fort <p><u>Clientèle des Entreprises et PIM</u> :</p> <p>- <i>Commission NOR</i> :</p> <p>.Examen et validation des NOR des contreparties ayant un chiffre d'affaires > 50 M€ ou présentant un écart entre NPA et NCF de + ou - 2 grades et plus</p> <p>. Examen des contreparties en situation d'impayés non notées F ou Z</p> <p>.Examen des contreparties passées en défaut</p> <p>.Examen des contreparties enregistrant une dégradation de la NOR en deçà de D</p> <p>.Examen des notes des groupes lorsque leur périmètre n'est pas exhaustif, lorsqu'il y a un tiers en défaut dans le groupe de risque et lors de la première notation en méthodologie G10 (1^{er} comptes consolidés)</p> <p>- <i>Commission des RISQUES</i> :</p> <p>. Examen des contreparties notées E+, E, E-, F et Z</p> <p>. Examen des contreparties présentant des anomalies de + de 150 jours et choix du dispositif de recouvrement</p>	<p>RAM/trimestriel aléatoire</p> <p>Contrôles Permanents Mensuelle</p> <p>Contrôle Permanent Responsable Engagements Mensuelle</p>

	<ul style="list-style-type: none"> . Mise à jour de la liste des contreparties ayant un encours > 5 M€ et examen d'existence d'alertes .Examen des groupes de risques notés E+ à E- avec un encours >5M€ . Revue des dossiers mis sous surveillance IGL CASA .Suivi du plafond des réalisations du prêt moyen terme sans garantie fixé à 25% <p style="text-align: center;">- <i>Revue de portefeuille PIM</i></p>	Contrôle Permanent Responsable Engagements Trimestrielle
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des revues Agences par Recouvrement - Conformité des procédures et gestion de la prescription 	<ul style="list-style-type: none"> . Revue hebdomadaire des encours dégradés en Risque fort : Recouvrement . Contrôle Prescription 	Contrôles periodiques Suivi trimestriel Recouvrement/Contentieux/ Contrôles Permanents

Glossaire :

- DNA : Découvert non-autorisé
- DAC : Directeur d'Agence Centrale
- OMAIR: Outil de maîtrise des Risques
- NOR : Note retenue
- NPA : Note proposée par l'Analyste
- NCF : Note calculée finale
- RPR : Recouvrement et Pilotage des Risques
- PIM : Promotion immobilière

✓ **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Conditions de respect des limites :

Le document de politique risque Crédit définit :

A) Les limites individuelles :

Sauf accord express du Comité des Prêts, une contrepartie ne peut excéder un pourcentage des fonds propres de la CR en fonction de la catégorie Bale II (20% des fonds propres pour les collectivités publiques).

Entreprises, Pro, Part, Agri	1 (très faible) 2 (faible)	3 (moyen)	4 (fort)	5 (avéré)
% de Fonds propres de la CR	5 % soit 62 M€	3 % soit 37 M€	2 % soit 25 M€	1 % soit 12 M€

Les limites individuelles sont déterminées pour les 6 segments (les associations sont rattachées au segment professionnels).

Le partage du risque est obligatoire (sauf décision du Comité des Prêts) à hauteur de 50% minimum du nouveau financement dès lors que les limites ci-dessous en risque et en montant de prêt ont été franchies.

Limites	Catégorie 1(très faible) & 2(faible)		Catégorie 3(moyen)		Catégorie 4(fort)		Catégorie 5 (avéré)	
	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant	Risque Net	Montant
Particuliers, Agriculteurs Professionnels	3 M€	500 K€	2 M€	250 K€	1 M€	100 K€	0	0 €
Entreprise	5 M€	750 K€	3 M€	450 K€	1 M€	150 K€	0	50 K€
Limites	Catégorie 1(très faible)	Catégorie 2(faible)	Catégorie 3(moyen)		Catégorie 4(fort)		Catégorie 5(avéré)	
Promotion immobilière	15 M€		5 M€		1 M€		0	
Collectivités Publiques	50 M€		NC					

B) Les objectifs 2014 de la politique crédit sont répartis de la manière suivante :

Marché de proximité des particuliers, de l'agriculture et des Professionnels

Catégorie	Grade	Niveau de Risque	Stratégie
1	A B C D E	Très faible	Développer les encours de façon offensive et proactive.
2	F G	Faible	Financer tout projet d'investissement viable.
3	H I J	Moyen	Pratiquer une approche très sélective des nouveaux financements.
4	K L	Fort	Consolider la situation du client et sécuriser nos encours et/ou se désengager.
5	V	Avéré	Sécuriser le recouvrement de nos créances et/ou se désengager.

Marché des entreprises

Catégorie	Niveau de Risque	CA > 50 M€	50 < CA > 7,5 M€	7,5 < CA > 3 M€	Stratégie
1	Très faible	A / B+ / B / C+ / C	B / C+ / C / C-	C / C- / D+	Développer les encours de façon offensive et proactive.
2	Faible	C- / D+	D / D+	D	Financer tout projet d'investissement.
3	Moyen	D / D-	D-	D-	Pratiquer une approche très sélective des nouveaux financements
4	Fort	E+/E-	E+/E-	E+/E-	Consolider la situation du client et sécuriser nos encours et/ou se désengager.
5	Avéré	F / Z	F / Z	F / Z	Sécuriser le recouvrement de nos créances et/ou se désengager.

C) Limites géographiques :

La Caisse Régionale développe son activité de crédits à la clientèle sur l'ensemble de son territoire d'exercice représenté par les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Hors réseaux Britline et Normandie Direct :

- les engagements envers les clients n'ayant aucun lien (ni activité ni résidence) sur le territoire de la Caisse Régionale devront être inférieurs à **7%** des réalisations de l'année,
- les engagements envers les prospects sans lien avec le territoire de la Caisse Régionale doivent être validés par le responsable des Engagements et conditionnés à la mise en place effective d'une réelle relation de réciprocité (selon les règles fixées pour chaque clientèle).

D) Politique Globale relative aux Garanties :

Tout financement^(*) doit faire l'objet d'une prise de garantie, suivant les règles spécifiques précisées par la politique propre à chacune des clientèles. Dans ce cadre, les réalisations sans garantie ne devront pas dépasser :

- Pour les clientèles de proximité : → 20 % pour les dossiers de 1^{ère} et 2^{ème} catégories,
→ 10 % pour les dossiers de la 3^{ème} catégorie,
→ 5 % pour les dossiers de 4^{ème} et 5^{ème} catégories.
- Pour la clientèle des entreprises : → 20 % pour l'ensemble des dossiers

** (hors Prêts à Consommer, Supplétifs, Installation JA, Prêts aux Collectivités Publiques, Syndications, Grands Groupes, et SNC, GIE, Société en commandite pour lesquelles la responsabilité des associés est statutaire).*

Dispositif de contrôle et de reporting : outre les contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau en Agence et au sein de la DER, un contrôle de 3^{ème} niveau au sein de la Direction Engagements et Risques est effectué sur les principaux critères de la Politique Crédit et un reporting est réalisé auprès du Comité de Direction puis du Conseil d'Administration de la CR

Objectif	Descriptif du reporting	Périodicité
Accords	Prêts aux administrateurs CR pour accord	Mensuel
Application de la Politique Crédit	Encours et réalisations par catégories de clientèle, Niveau des garanties, Limites de contrepartie, Réalisations hors territoire.	Semestrielle
Activité	Nombre de dossiers étudiés, acceptés et refusés par le Comité Régional des Prêts	Semestrielle

Concentration

A fin 2014, le total des **10 plus gros engagements de la CR s'élève à 574.782.545 €.**

✓ **Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel**

Informations détaillées ci-dessus dans le dispositif de surveillance.

✓ **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Particuliers

<i>DNA 1 à 30 jours</i>	1 (très faible) & 2 (faible)	3 (moyen)	4 (fort) & 5 (avéré) Et non qualifié
Conseillers (comm, part, spec part)	8 K€	3 K€	0 K€
DA DAC + RT + Responsable Normandie Direct et Britline	25 K€	15 K€	3 K€
Analyste Engagements	50 K€	30 K€	10 K€
Responsable Expertise & Développement	100 K€		
Responsable Engagements Clientèle Proximité	120 K€		
Directeur Engagements & Risques	> 120 K€		

Le Recouvrement amiable prend en charge les dossiers à 60 jours d'anomalie.

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Professionnels

Niveau de risque Bâle 2	très faible / faible	moyen	fort ou non qualifié	avéré
Conseillers et conseillers d'affaire	25 000 €	12 500 €	7 500 €	500€
DA, DAC, RT	50 000 €	25 000 €	15 000 €	1 000€
Analystes	100 000 €		50 000€	
RU,RA	200 000 €			
DER	Plus de 200 000 €			

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Agriculteurs

Niveau de risque Bâle 2	très faible / faible	moyen	fort ou non qualifié	avéré
Conseillers et conseillers d'affaire	25 000 €	12 500 €	7 500 €	500€
DA, DAC, RT	50 000 €	25 000 €	15 000 €	1 000€
Analystes	100 000 €		50 000€	
RU,RA	200 000 €			
DER	Plus de 200 000 €			

Le Recouvrement et Pilotage des Risques prend en charge les dossiers à 60 jours d'anomalie, sauf pour les Comptes débiteurs Particuliers où il intervient au-delà des 30 jours sur les autorisations de DNA (traitement des opérations rejetables).

Délégation compte en anomalie (découvert non autorisé + retard de prêt) Entreprises

Elle est limitée aux niveaux ci-dessous et s'applique aux situations d'anomalie inférieures à 30 jours.

	Montant maxi.
CAE	15 K€
DAE, RDE, DECS	75 K€
Analystes	400K€
REE (RA/RU)	500 K€
DER, DG	> 500 K€

Les dossiers de plus de 30 jours d'anomalie sont gérés en relation avec le Responsable Engagement Entreprises et sous sa responsabilité à compter de 90 jours d'anomalie.

Outils de détection du risque utilisés, notamment sur le risque potentiel

Cinq outils de gestion et de détection du risque sont à disposition :

1 - Traitement des comptes en anomalie, avec la liste des **opérations rejtables** (Débit Non Autorisé) : traitement quotidien, sur le poste de travail.

2 - Suivi périodique des comptes en anomalie, avec ou sans opérations rejtables : 1 à 2 fois par semaine.

3 - OMAIR : outil de gestion et de suivi des dossiers DEFAULT/ CDL et Anticipés, permettant une historisation des informations et des prévisions d'atterrissage.

4 - Logiciel « Evolan Collection » : système de relance automatique par envoi de courrier aux clients détectés en anomalie : selon leur cotation, courriers adressés :

- Particuliers : entre 10 jours et 15 jours, puis relance de J+25 à J+35, et mise en demeure à J+50.
- Pro/Agri : 1er courrier de 15 à 25 jours, puis de 35 à 45 jours.

5 - Comptabilisation des créances en CDL/défaut automatique :

La Caisse Régionale applique la même règle en matière de prêts agricoles, professionnels, entreprises et aux Collectivités Publiques.

La méthode Groupe est appliquée, le passage en défaut (Bâle 2) est automatique. Avec la convergence CDL/Défaut, tout dossier en Défaut est désormais comptabilisé en CDL.

La DER peut être conduite, suite à la connaissance d'un événement de risque, à déclasser Défaut à dire d'Expert un dossier (codification Défaut Manuel).

La situation du risque Crédit fait l'objet d'une présentation mensuelle en conseil d'administration et d'une analyse détaillée :

- 1) par la Commission des Risques DER qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière crédit et de la gestion des risques.
- 2) par le Comité des Risques présidé par le Directeur Général Adjoint, et qui réunit les directeurs concernés, ainsi qu'un représentant de la fonction Contrôles Permanents.

✓ **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Fonctionnement des Comités de suivi des risques de crédit

• La **Commission des Risques** se réunit mensuellement. Elle est organisée par la Direction des Engagements et des Risques.

Les acteurs sont les Responsables *pilotage des risques*, des Engagements professionnels – agriculture, entreprises et particuliers, ceux du Recouvrement Amiable et du Contentieux, les représentants agences.

Cette commission examine chaque mois l'évolution des encours DEFAULT/CDL et Sensibles, assure le suivi des plans d'actions afférents. Elle observe la situation des secteurs identifiés comme risqués et analyse l'évolution des Provisions.

La liste des actions décidées est diffusée aux participants et interlocuteurs.

• Le **Comité des Risques** se réunit également mensuellement, organisé par la Direction des Engagements et des Risques.

Les acteurs sont, outre le Directeur Général Adjoint et le Directeur des Engagements et Risques : le Directeur des Entreprises et Clientèles Spécialisées, le Directeur Commercial, le Directeur Finances et Pilotage de la Performance. Le Responsable des Contrôles Permanents assiste également à ce Comité.

Ce comité examine chaque mois l'évolution des Risques, à partir du compte-rendu de la Commission des Risques, et examine divers sujets en relation avec le Risque Crédit dans la Caisse Régionale.

• Le Comité NOR concerne la Clientèle des Entreprises
Il réunit le Responsable Engagement Entreprises, l'administrateur Bâle 2, les Directeurs des Agences Entreprises et Grandes Entreprises et le Responsable du Contrôle Permanent.

4. MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

✓ **Garanties reçues et sûretés**

La politique de garantie :

La décision et les conditions d'octroi du crédit dont la garantie, la limitation et le partage de risque sont notamment fonction de la Note Bâle II du client, du montant demandé, de l'encours après projet.

La garantie reste un accessoire du crédit, et non la raison pour laquelle un crédit est octroyé. Le niveau de garantie doit être adapté en fonction du type de financement demandé et de la cotation du client.

Sauf indication contraire :

- la garantie doit couvrir 100 % du crédit hors frais d'acte notarié,
- un prêt est couvert de préférence par une seule garantie,
- toutes les garanties afférentes à un prêt hypothécaire sont prises par acte notarié (exception pour les nantissements de produit d'épargne commercialisés par le CA),
- la réalisation d'un prêt s'effectue après la formalisation de la garantie (gage non concerné).

A) Les Particuliers :

Les seuils ou les durées indiquées sur les tableaux constituent **un minimum** qui ne dispense pas de prendre des garanties. **Au-delà de ces montants ou de ces durées une garantie est obligatoire (à défaut, dossier hors délégation).**

<i>Prêt Consommation</i>	Cotation Bâle II		
	1 & 2	3 & prospect	4 & 5
Prêt étudiant	Caution solidaire des parents		
Prêt Mozaïc et autres prêts jeunes	Caution solidaire des parents si nécessaire		
Prêt personnel Trésorerie de longue durée (61 à 180 mois)	Garantie réelle obligatoire		
Prêt à consommer et Suppletis	Sans garantie		

<i>Prêt Habitat aux SCI patrimoniales :</i> Résidence Principale, Secondaire, Locative, Travaux	Cotation Bâle II		
	1 & 2	3 & prospect	4 & 5
	Cautionnement solidaire de tous les associés obligatoire dès le 1 ^{er} euro		
	+ autre garantie obligatoire (PPD, Hypothèque, CAMCA) si		
	> 60 k€ ou > 120 mois	> 30 k€ ou > 120 mois	Garantie obligatoire

→ Les niveaux de délégation sont définis en fonction du feu et du score déterminé par l'outil SCORE HABITAT (qui intègre la catégorie Bâle II) à l'exception des SCI, groupement de plus 2 personnes, prêts PLS.

<i>Prêt Habitat :</i> Résidence Principale, Secondaire, Locative, Travaux	VERT		ORANGE		ROUGE	
	Client	Prospect inactif	Client	Prospect Inactif	Client	Prospect Inactif
EL - PTH - PC- PTZ - Eco PTZ PII amortissable - Prêt Eco. Energie	> 60 k€ ou > 120 mois		> 30 k€ ou > 120 mois		Garantie obligatoire	
PAS ou PAS + PTZ	> 15 k€					
PRET IN FINE	Garantie obligatoire → Nantissement de produits internes au groupe uniquement → Nantissement sur assurance vie sur support uniquement sécurisé → Abondement obligatoire si la capitalisation des intérêts ne couvre pas le capital à hauteur de 110% à l'échéance du prêt. <input type="checkbox"/> Si valeur contrat nanti > 80% prêt : abondement - pas d'autre garantie <input type="checkbox"/> Si valeur contrat nanti entre 50 et 80% : abondement + autre garantie <input type="checkbox"/> Si valeur contrat nanti < 50% : pas de prêt in fine					
CT Relais	Ordre irrévocable du notaire obligatoire					

Précisions sur les garanties :

- Cautionnement solidaire : autorisé comme seule garantie pour les prêts **≤ 180 mois**.
- La Promesse d'Affectation Hypothécaire n'est pas une garantie
- Pour les non-résidents, une sureté réelle est obligatoire (PPD ou hypothèque).

B) Les Agriculteurs :

Précisions sur les garanties :

- Gages, warrants ou nantissemments de matériels → durée maxi du prêt = 7 ans,
- Hypothèque : inscriptions de 1^{er} ou 2^{ème} rang derrière nous-mêmes (A vérifier sur l'état hypothécaire),
- Caution externe = caution solidaire d'un tiers (partielle ou totale),
- Personnes Morales : en substitution des garanties recommandées, la caution solidaire des associés et de leurs conjoints en cas de régime matrimonial de communauté des biens peut être demandée sous réserve que son montant soit adapté aux revenus et au patrimoine de la caution.

→ Installation JA : Dossier hors délégation réseau : détermination des garanties par le siège.

→ Pour les crédits à titre privé, les règles à appliquer sont celles de la Clientèle des Particuliers.

FINANCEMENTS A MOYEN ET LONG TERME

Principes :

- adosser la garantie sur le bien financé,
- garantie obligatoire au-delà du montant ou de la durée indiquée (à défaut, dossier en délégation Expertise AGRI). En dessous des seuils mentionnés, une garantie peut être demandée.

PRET MT	Cotation Bâle 2				Garantie recommandée
	Très faible & Faible	Moyen	Fort	Avéré	
Acquisition foncière	> 90 K€ ou > 144 mois	> 45 K€ ou > 120 mois	Quels que soient le montant et la durée		PPD
Construction / Travaux					Hypothèque 1 ^{er} rang ou Nantissement épargne
Acquisition cheptel stock	> 90 K€ ou > 84 mois	> 45 K€ ou > 84 mois	> 7,5 K€ ou > 60 mois	Quels que soient le montant et la durée	Caution externe ou warrant
Acquisition matériel immatriculé					Caution externe ou gage
Acquisition matériel non immatriculé					
Consolidation financière Trésorerie			Quels que soient le montant et la durée		Hypothèque Nantissement épargne

FINANCEMENTS A COURT TERME

Principe : garantie obligatoire au-delà du montant indiqué (à défaut, dossier en délégation Expertise AGRI) En dessous des seuils mentionnés, une garantie peut être demandée

Objet du financement	Type de financement	Cotation Bâle 2				Garantie recommandée
		Très faible / Faible	Moyen	Fort	Avéré	
Attente DPU	Ligne Dailly Escompte			Quel que soit le montant		Dailly sans notification (1 très faible à 3 moyen)
Attente DPU	Court terme			Quel que soit le montant		
Attente de subvention				Quel que soit le montant		
Attente rembourse ^t TVA		> 90 K€	> 45 K€	> 7,5 K€	Quel que soit le montant	Dailly avec notification (4 fort à 5 avéré)
Besoin ponctuel STOCK	Court terme					Nantissem ^t épargne ou Caution externe ou Warrant
Besoins courants	OCCC / OCPA					
Caution Bancaire	Caution Bancaire			Quel que soit le montant		

C) Les Professionnels :

Précisions sur les garanties :

- Les gages ou nantissements de matériels sont limités à des financements de durées maximum de 7 ans ;
- Hypothèque : inscriptions de 1^{er} ou 2^{ème} rang derrière nous mêmes (A vérifier sur l'état hypothécaire) ;
- Le nantissement de fonds de commerce (durée de 10 ans) doit être réservé aux prêts \geq à 60 mois ;
- Caution externe = caution solidaire d'un tiers ou des associés (partielle ou totale) ou d'un organisme (OSEO/SIAGI) ;
- Caution de Personnes Morales : En substitution des garanties recommandées, la caution solidaire des associés et de leurs conjoints en cas de régime matrimonial de communauté des biens peut être demandée sous réserve que son montant soit adapté aux revenus et au patrimoine de la caution.

FINANCEMENTS A MOYEN ET LONG TERME

Principes :

- adosser la garantie sur le bien financé ;
- prendre la garantie au-delà du montant ou de la durée indiquée (à défaut, dossier hors délégation). En dessous des seuils mentionnés, une garantie peut être demandée.
- pour les besoins privés, les délégations en matière de garantie relèvent de la grille des particuliers.

➔ La catégorie Bâle II d'un prospect non établi est 3 à l'exception des professions libérales cotées en 1.

MT	Client : catégorie Bâle 2	Très faible ou faible	Moyen	Fort ou avéré	Garantie recommandée
	Prospect établi : note Anadefi	A B C	D	E F G+ G- et suivants	
	Acquisition immobilière	> 60 K€ ou > 120 mois	Quels que soient le montant et la durée	Quels que soient le montant et la durée	PPD et/ou Caution externe
	Construction / Travaux				Hypothèque 1 ^{er} rang et/ou Caution externe
	Acquisition fonds de commerce	> 60 K€ ou > 84 mois	DAC : prêt \leq 15 K€ possible sans garantie si schéma d'accompagnement.		Nantissement FDC et/ou Caution externe
	Acquisition fonds artisanal				Nantissement épargne ou Caution externe
	Acquisition parts sociales ou actions				Nantissement parts sociales (actions) et Caution externe
	Acquisition matériel immatriculé	> 60 K€ ou > 60 mois			gage
	Acquisition matériel non immatriculé				Caution externe
	Consolidation financière / trésorerie				
	Restructuration financière				

FINANCEMENTS A COURT TERME

Principe : prendre la garantie au-delà du montant ou de la durée indiquée (à défaut, dossier hors délégation).

CT	Objet du financement	Type de financement	1 & 2	3	4 5	Garantie recommandée
			A B C	D	E F G+ G- & suivant	
	Attente subvention	Court terme	> 60 K€	Quel que soit le montant DAC : prêt ≤ 15 K€ possible sans garantie si plan d'amélioration de la note	Quel que soit le montant	Catégorie 1 à 2 → Dailly sans notification
	Attente remboursement TVA					Catégorie 3 à 5 → Dailly avec notification
	Besoin ponctuel autre		> 60 K€ ou > 12 mois	Nantissement épargne ou caution externe		
	Besoins courants	OCCC	> 30 K€	Quel que soit le montant		Caution externe *
		Ligne d'escompte	Quel que soit le montant = sans garantie			Sans garantie
		Ligne Créances Services				Notification du Dailly et caution externe *
		Ligne escompte Dailly				

Lignes de Cautionnement Bancaire

Objet de la ligne	Type de caution		Garantie recommandée	
			Niveau de risque Bâle II très faible ou faible	Niveau de risque Bâle II moyen, fort ou avéré
Ligne de cautions 5% MARCHES PUBLICS	Garantie à 1 ^{ère} demande	Quels que soient le montant et la durée	Sans garantie	Caution si personne morale
Ligne de cautions 5% MARCHES PRIVÉS	Cautionnement solidaire			
Ligne de cautions COUPES DE BOIS				
Ligne d'engagement à L'INTERNATIONAL	-			

Concernant la filière BTP, le Dailly (notifié ou non) est interdit pour les clients dont le niveau de risque Bâle 2 est fort ou avéré

D) Les Entreprises :

✓ L'Investissement

La garantie est devenue, aujourd'hui, dans l'esprit de la clientèle, une des conditions du financement qui est négociable comme les autres.

Nous devons donc allier la nécessaire couverture des risques et notre volonté de développement commercial.

L'approche sera donc différenciée en fonction : de l'objet du financement, de la qualité de l'emprunteur et du niveau d'acceptation du dossier, dans le cadre de la délégation en vigueur.

Principes retenus

- Création et reprise d'entreprise : l'approche en termes de niveau de garantie sera identique ;
- L'objet du financement : le principe est d'adosser la garantie sur le bien financé, valorisée au maximum selon les pourcentages du tableau « valorisation de garanties » appliqués sur la valeur d'acquisition du bien ;
- En principe, une caution, totale ou ponctuelle, sera demandée à partir d'une cotation D-
- L'ensemble des réalisations sans garantie ne devra pas dépasser le seuil de 20% des réalisations MT totales (hors collectivités publiques, Syndicats CACIB Grands Groupes, Sociétés à responsabilité illimitée des associés (SNC, GIE, Société en commandite pour lesquelles la responsabilité des associés est statutaire).

✓ La Trésorerie

Les crédits CT doivent être adossés. Les crédits en blanc doivent être limités à quelques jours de CA, en principe, et ne financer que la partie "non adossable" des besoins de trésorerie globaux, et sur des durées limitées.

Toute cession escompte DAILLY doit être notifiée et encaissée sur un compte dédié en nos livres. En cas d'impossibilité de notification :

- Utiliser la technique DAILLY selon la procédure en vigueur. (cf. visiodoc procédures Entreprises) ;
- A défaut privilégier l'affacturage, formaliser la caution totale ou partielle du dirigeant, arbitrer une autre garantie en fonction de la qualité de l'entreprise et de sa situation de trésorerie.

Les cessions de créances DAILLY en garantie sur OCCC ou sur ligne CT sur billets par cession de la balance client seront réservées à la catégorie Bale II Risque très faible. La domiciliation des paiements doit être enregistrée en nos livres, et une convention DAILLY devra être systématiquement régularisée. La notification peut être décidée à tout moment par la Caisse Régionale.

Enfin, il appartient au Chargé d'affaires Entreprise de vérifier que la notification est réalisable et sera effective et de vérifier la qualité des créances cédées et le suivi des encaissements.

En cas d'escompte d'effets transmis sur supports magnétiques, un bordereau de cession de créances devra accompagner la remise d'effet, l'escompte devant être adossé à du DAILLY en garantie.

Il sera demandé au client d'exclure les cessions de créances et escompte intragroupe. Pour un même client la coexistence de ligne d'escompte et DAILLY, doit faire l'objet d'un suivi attentif afin de ne pas réaliser une double mobilisation.

En cas d'insuffisance du poste créances professionnelles, il sera recherché un adossement des crédits d'exploitation au stock avec gage (avec de préférence intervention d'un spécialiste comme EUROGAGE).

✓ Eligibilité à Foncaris

La Caisse Régionale a fixé son seuil d'exigibilité obligatoire à FONCARIS, à un encours de 20 M€ (Collectivités Publiques exclues). Il est cependant possible de présenter à FONCARIS une demande de couverture pour un emprunteur ou un groupe de risque dont le total des engagements éligibles est compris entre 10 et 20 M€ : dossiers qui feront l'objet d'une analyse et d'une décision en Comité des prêts.

E) La Promotion immobilière :

L'engagement personnel de l'opérateur personne physique même limité est obligatoire, sous la forme d'une caution solidaire du dirigeant s'il opère via une personne morale, sauf si le niveau des fonds propres est très significatif.

La garantie hypothécaire sera demandée sur les opérations entraînant un risque net supérieur à 750 K€ pour la Caisse Régionale. Par exception, l'inscription hypothécaire pourra être différée avec constitution de la provision de tous les frais versée en l'étude du Notaire chargé de l'acte.

- Forme des engagements :

- Garanties sur projet de Promotion

Les garanties d'achèvement seront systématiquement présentées pour décision au Comité des Prêts de la Caisse Régionale.

Si la garantie d'achèvement extrinsèque n'est pas délivrée par la Caisse Régionale, il convient de s'assurer de la réalité de la garantie intrinsèque afin d'éviter qu'au final le projet ne soit pas conforme aux conditions d'acceptation du dossier.

S'agissant des non professionnels, la garantie intrinsèque sera exigée, y compris en intégrant la mise en place éventuelle d'une ouverture de crédit confirmée venant s'ajouter aux pré-réservations (en principe 40 % minimum), permettant d'atteindre les 75 % de couverture de l'opération de la vente en l'état futur d'achèvement sauf accord du Comité des prêts de la Caisse Régionale.

- Garanties sur projet de Lotissement

La garantie d'achèvement de travaux est destinée à garantir les travaux différés sur le lotissement (enrobés, bordures, lampadaires, espaces verts).

Par exception, il peut s'agir d'une garantie d'achèvement de travaux totale s'appliquant aux travaux de voirie, réseaux et travaux différés.

III. EXPOSITION

1. EXPOSITION MAXIMALE

Se reporter à la note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

2. CONCENTRATION

✓ Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Se reporter à la note 3.1 des annexes des comptes consolidés

✓ Diversification par zones de vulnérabilité sectorielle

Concernant les métiers de la Banque de détail, les filières porcines, Lait, et clientèle britannique ont fait l'objet d'une présentation en comité Risques.

Par ailleurs, les encours filières ont fait l'objet d'une présentation en comité risque

✓ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Se reporter à la note 3.1 des annexes des comptes consolidés

3. QUALITE DES ENCOURS

✓ Analyse des prêts et créances par catégories

Se reporter la note 3.1 des annexes aux états financiers consolidés.

✓ **Analyse des encours par notation interne** (31/12/14)

BDD Banque de détail

Créances & Engagements sains (M€)	Expositions (EAD)		Perte Moyenne attendue (EL)		
	EAD	% EAD	EL	% EL	% EL / EAD
Intervalle de probabilité de défaut					
A à G sains	7645,1	77,25%	10,6	4,72%	0,14%
H à L sensibles	1995,5	20,16%	30,7	13,68%	1,54%
V défaut	256	2,59%	183,1	81,60%	71,52%
TOTAL	9896,6	100 %	224,4	100 %	2,27%

BDE Banque des entreprises

Créances & Engagements sains (M€)	Expositions (EAD)		Perte moyenne attendue (EL)		
	Expositions	% EAD	EL	% EL	% EL / EAD
Intervalle de probabilité défaut					
A à G sains	2463,1	95,23%	9,3	34,07%	0,38%
H à L sensibles	88,4	3,42%	2,7	9,89%	3,05%
F & Z défaut	35	1,35%	15,3	56,04%	43,71%
TOTAL	2586,5	100,00%	27,3	100,00%	1,06%

✓ **Dépréciation et couverture du risque**

L'estimation des dépréciations individuelles des créances se fait au fil de l'eau en fonction du type de crédit, de la garantie associée et du risque résiduel.

Le taux de CDL/Défaut rapporté à l'encours total BILAN des créances de la clientèle est supérieur à celui du 31 décembre 2013 pour atteindre 2,43 % au 31 décembre 2014 (2,33 % en EAD) – Ce taux est impacté par la mise en cohérence du défaut et des CDL (projet Convergence CDL/Défaut).

Au 31 décembre 2014 l'encours de dépréciations individualisées sur ces créances s'élève à 201,25 M€. Le taux de dépréciation individuel sur créances douteuses est de 70,69 %.

La Caisse Régionale a par ailleurs diminué ses provisions collectives, à partir du dispositif Bâle 2, pour un montant de 19,3 M€, portant ainsi le montant de provision collective à 77.3 M€.

4. COUT DU RISQUE

Le détail du coût du risque est présenté dans la note 4.8 des états financiers consolidés.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie est exposée aux risques de marché sur son portefeuille de placement et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;

- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général et lui est directement rattaché.

Les comités de décision et de suivi des risques :

- Organes de suivi des risques de niveau du groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
 - Le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR)
 - Le Comité Normes et Méthodologies

- Organes de suivi des risques au niveau de la Caisse régionale

- Le Comité financier (mensuel)
 - La commission finance et risques (mensuel)

- ✓ **LE COMITE FINANCIER**

- Il réunit, tous les mois, sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur Marketing, le Directeur Financier et les responsables de la trésorerie et gestion actif passif, le responsable du contrôle de gestion, le responsable de la comptabilité générale, le responsable du contrôle permanent ainsi que le middle office trésorerie.

- Il se réunit, exceptionnellement, sur demande de la Direction Générale ou du Directeur Financier, toutes les fois que la conjoncture financière le rend nécessaire.

- **En termes de refinancement des crédits**

- Il décide de la stratégie de refinancement et de pilotage de la liquidité ;
- Il est responsable de la gestion du risque de taux de la C.R. ;
- Il propose des mesures correctives du risque de taux et du risque d'illiquidité.

- **En termes de fonds propres**

- Il oriente l'allocation d'actifs conformément aux décisions du Conseil d'Administration ;
- Il peut prendre des décisions d'investissement, de couverture de positions, de vente d'actifs, de fixation du niveau de la sensibilité des portefeuilles ;
- Il pilote la gestion du stock de plus ou moins-values latentes.
- Il détermine le volume de réserves à constituer dans le cadre du pilotage et de la gestion du ratio de liquidité bâlois (ratio LCR pour *Liquidity Coverage Ratio*)

- **En termes de produits dérivés et des autres engagements hors-bilan**

Il oriente l'activité Hors-Bilan (convention de liquidité et autres engagements internes, produits dérivés de micro-couverture / transaction / macro-couverture).

- **En termes de politique de tarification de l'activité collecte et crédit,**

Il oriente la politique de distribution de la collecte et des crédits aux plans des taux, des marges et des ressources associées.

- ✓ **LA COMMISSION FINANCE ET RISQUES**

- Elle réunit, tous les mois, sous l'autorité du Directeur Financier, le responsable du service trésorerie et gestion actif passif, le responsable gestion des excédents de fonds propres, le responsable de la gestion actif passif, le middle office trésorerie ainsi que le responsable du contrôle permanent.

- Elle fait le point sur les évolutions de marché et les propositions reçues des contreparties (bilan et hors-bilan).

- Elle traite de l'actualité financière de la C.R. (fonds propres et gestion actif-passif)

- Elle choisit les supports d'investissement (à l'achat et à la vente) conformément aux orientations du Comité Financier.

II. METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

✓ **La VaR (Value at risk)**

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La Caisse Régionale utilise le module de calcul E-VaRisk développé par Amundi pour suivre l'exposition au risque de son portefeuille de placement et notamment pour le calcul de la VaR (Value at Risk).

Ce calcul est effectué chaque mois et il est présenté en Comité Financier mensuel et deux fois par an au Conseil d'Administration.

✓ **Les stress scenarii**

La mesure du risque en stress test

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.

- Ce calcul de scénario de stress, conformément aux principes du Groupe, simule des conditions extrêmes de marché: il consiste à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

La Caisse Régionale réalise d'une part des prévisions de reprises et de dotations aux dépréciations, et d'autre part, des prévisions d'atterrissage du stock de plus ou moins-values latentes en fonction de plusieurs scénarii de marchés parmi lesquels un scénario catastrophe.

Celui-ci est basé sur un stress scénario central définie par Crédit Agricole s.a. à savoir la survenance concomitante de la baisse de rendement des placements monétaires dynamiques de 2,5 %, d'une hausse de rendement obligataire de 1,97 %, d'une baisse des marchés actions de 35 % et d'une baisse des placements alternatifs de 10 %.

La Caisse Régionale met également en œuvre le calcul d'un autre stress scénario dit « interne ». Ce dernier est déterminé par application d'hypothèses de variations de marché propres à la Caisse Régionale et calibré en fonction des positions effectivement en portefeuille à la date de calcul.

Le calcul de cet indicateur de stress scénario (central et interne) est effectué mensuellement. Il est présenté en Comité Financier mensuel et au Conseil d'Administration une fois par an.

Il mesure à la fois l'impact sur le PNB et sur le stock de plus-values latentes.

✓ Les indicateurs complémentaires

Un dispositif d'encadrement est également mis en place pour le portefeuille de négociation (titres de transaction + titres de placement + swaps de transaction). Il comporte des limites globales de pertes et des limites par facteurs de risque ; l'atteinte de ces limites entraîne des alertes à destination du Comité de Direction et du Conseil d'Administration.

III. EXPOSITION : ACTIVITE DE MARCHE (Value At Risk)

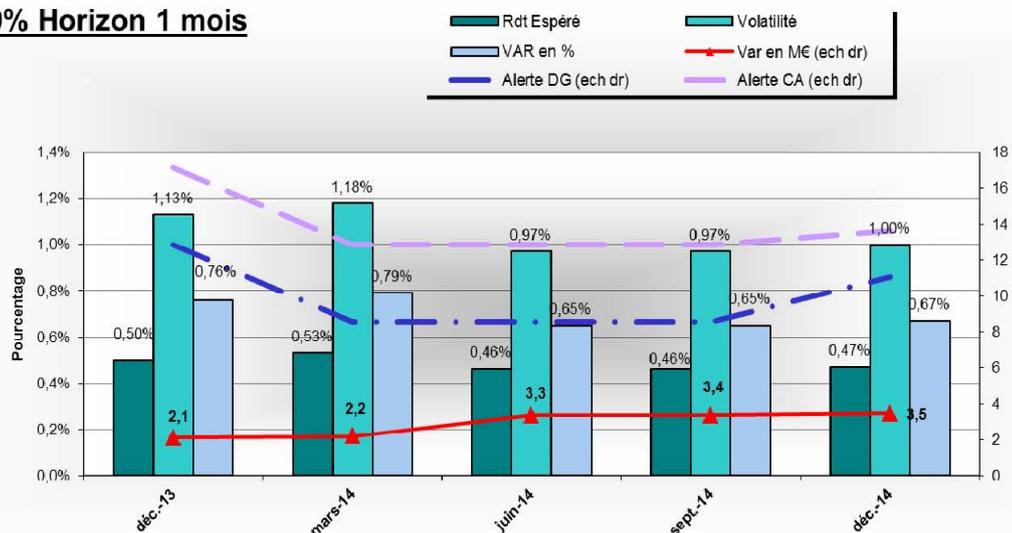
Les calculs, établis au 31 décembre 2014, présentent une VAR horizon 1 mois à 0,67 %, soit 3,5 M€ en montant. Compte tenu d'une exposition limitée aux actifs risqués, l'exposition de la Caisse Régionale, mesurée au travers de cet indicateur de risque, a été réduite en pourcentage par rapport au niveau observé au 31/12/2013 (0,76%). Du fait de l'accroissement des encours sous gestion, l'indicateur progresse sensiblement et mécaniquement en montant par rapport au niveau observé au 31/12/2013 (2,0 M€). La consommation de VAR s'intègre dans les seuils d'alertes fixés par la CR, à savoir :

- **Seuil 1 : Direction Générale = 10 % du résultat net N-1 = 8,5 M€**
- **Seuil 2 : Conseil Administration = 15 % du résultat net N-1 = 12,8 M€**

Ces seuils d'alertes ont été maintenus en 2014 conformément à la stratégie de maîtrise des risques décidés par la Caisse Régionale.

Ci-après l'historique 2014 de la VAR :

VAR 99% Horizon 1 mois



IV. RISQUE ACTION

Depuis la transformation du fond dédié ELSTAR intervenue en mai 2014 en titres HQLA (*High quality liquid Assets* ou titres liquides de haute qualité), et hors encours de Fonds Commun de placement à risques (FCPR, encours de 5,7M€), la Caisse Régionale ne dispose plus d'exposition action au titre de ses activités de placement pour compte propre.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux d'Intérêt Global (RTIG) est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book)".

Le risque de Taux est donc généré par le non adossement spontané des actifs et des passifs du bilan et du hors bilan de la banque, hors positions de trading. Par adossement, on entend correspondance non seulement en termes de montants mais également en termes de type de taux et en termes de durée.

Par conséquent, les objectifs de la gestion du risque de taux d'intérêt global sont de couvrir la Caisse régionale contre des positions ou l'absence de position sur les marchés de taux, soit, selon les gaps constatés, par des swaps emprunteurs ou prêteurs et ainsi pouvoir contribuer à l'optimisation de la marge d'intermédiation.

II. METHODOLOGIE

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Normandie utilise, pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (RTIG), la méthode des gaps de taux d'intérêts.

Depuis 2008, la CR utilise en totalité le nouvel outil de calcul du risque de taux, CRISTAUX 2, outil développé par le Groupe. Cet outil se base sur la méthode des GAP statiques : cette méthode considère que l'activité de la banque cesse à la date d'arrêté et que les encours du bilan risqué s'écoulent suivant les conventions du Groupe sans intégration de production future.

L'évolution de l'exposition de la CR au risque de taux est examinée tous les mois en comité financier. Des mesures correctrices sont décidées. Le Conseil d'Administration est informé deux fois par an de la situation.

Les actions correctrices qui s'ensuivent consistent à couvrir les opérations du bilan au fur et à mesure qu'elles rentrent en stock de façon à couvrir les Gaps.

La Caisse régionale est tenue de respecter l'encadrement du risque de taux (Gap synthétique) définit dans le cas d'un choc de taux de +/- 200 bp, selon deux critères : Fonds Propres prudentiels et limite de concentration (limite calibrée par rapport au PNB budgété et au RBE budgété).

Le périmètre de mesure du RTIG est l'ensemble des postes et des encours de Bilan et Hors Bilan, à l'exclusion des encours financiers à la juste valeur par résultat (encours Trading Book).

Les limites sont présentes pour encadrer l'impact de risque de taux sur le PNB et le résultat de l'année en cours et des années suivantes. Elles respectent la réglementation (article 32 à 37 du 97-02 et pilier 2 de Bâle 2) et permettent au Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA de fixer une limite au Groupe Crédit Agricole.

La Caisse Régionale utilise comme instruments financiers les swaps emprunteurs taux fixe, les swaps prêteurs taux fixe et éventuellement les caps.

III. GESTION DU RISQUE

La gestion du risque de taux est pilotée par le Comité financier ; les gaps de taux sont présentés ainsi que l'ensemble des indicateurs et limites permettant d'apprécier les risques encourus.

La mise en application est rapportée en comité financier et en commission finance et risques.

Le Comité finance et risques peut également se prononcer sur des opportunités générées par les marchés en veillant aux respects de la politique financière et des normes groupe.

Le Contrôle permanent vérifie la mise en œuvre des opérations et valide les politiques menées.

IV. EXPOSITION

Les gaps de taux représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe.

Les postes qui comprennent des options sont intégrés dans les gaps en prenant en compte l'équivalent delta de l'option. Cette mesure est complétée par des gaps « inflation » qui représentent sur chaque période la différence signée entre les passifs et les actifs indexés sur l'inflation.

L'entreprise présente globalement une position emprunteuse de taux variable notamment sur les maturités à court terme. Par conséquent, elle est sensible à la hausse des taux. Le choix de la Caisse Régionale de privilégier, dans un contexte de taux favorable (phénomène de pentification), des refinancements de courte durée pour porter les emprunts de la clientèle, de plus longue maturité, explique cette position de transformation, porteuse de PNB, tout en s'inscrivant dans le dispositif de limites préconisé par le Groupe.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Crédit Agricole Normandie n'est pas exposé à des positions de change de façon significative.

RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le suivi de la liquidité est assuré par l'entité trésorerie de la Caisse Régionale ; celle-ci doit rendre compte de sa gestion en commission finance et risques et au Comité Financier.

Le **risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée.
- l'instruction de la Commission Bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000.
- l'instruction de la Commission Bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

II. GESTION DU RISQUE

En sa qualité de centralisateur, Crédit Agricole S.A. représente le Groupe auprès de la Banque centrale et assure la gestion de la liquidité ; la Caisse Régionale, à l'instar des autres CR, peut avoir recours aux refinancements et aux emprunts mis à disposition par CA.SA.

La Caisse Régionale dispose d'outils permettant d'appréhender la liquidité : calcul du coefficient de liquidité, calcul de la liquidité courte, moyen et long terme.

La Gestion Financière de la Caisse régionale propose des orientations en matière de Crédit et de Collecte destinées à répondre aux exigences de la liquidité ; le Contrôle Permanent vérifie le respect des instructions de la Commission Bancaire et des limites de liquidité.

La commission finance et risques valide les orientations financières en matière de liquidité et veille à leur mise en œuvre.

Outre les outils mis à disposition par Crédit Agricole S.A., la CR peut avoir recours à des émissions de CDN et BMTN, afin d'assurer sa liquidité à court, moyen et long terme.

III. METHODOLOGIE

Pour la Caisse Régionale, le pilotage du risque de liquidité repose sur :

✓ **Le ratio de liquidité réglementaire, à un mois, celui-ci devant être au minimum à 100 % :**

Ce coefficient correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal est de 100 %. Il intègre les Fonds Propres prudentiels et n'est pas consolidé.

✓ **La définition d'une limite de refinancement court terme et d'une facturation sur le Compte Courant Trésorerie + engagement de liquéfaction des actifs sous forme d'OPCVM :**

Sur 2014, la limite CT s'est établie à 1 334 M€ pour le premier semestre 2014 et 1 249 M€ pour le second semestre 2014.

Par ailleurs, trois limites indicatives (appelées à devenir réglementaires) permettant d'apprécier au mieux le risque de liquidité CT sont suivies :

- Limite de crise idiosyncratique (maintenir au moins 1 mois une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom Crédit Agricole),
- Limite de crise systémique (maintenir au moins 1 an une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise type 2007-2009),
- Limite de crise globale (maintenir au moins 2 semaines une trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (idiosyncratique et systémique)).

✓ **L'encadrement et la facturation du refinancement à moyen / long terme par strates de maturités différentes :**

Sur 2014, l'excédent du compartiment Epargne / Avance de la Caisse Régionale a légèrement augmenté de 50 M€ pour s'établir à + 1 331 M€. Sur l'exercice la Caisse Régionale enregistre un produit de liquidité de +10,1 M€.

Deux limites sont désormais suivies par CA.SA :

- Limite portant sur le risque de concentration : elle consiste à reprendre semestriellement les tombées (y compris amortissement) des ressources de marché LT ;
- Limite sur le risque de prix : elle est destinée à limiter le risque de perte en PNB engendrée par l'impact d'une hausse du spread d'émission LT du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

IV. EXPOSITION

Le Crédit Agricole Normandie affiche un coefficient de liquidité à 180 % au 31/12/2014 (130 % au 31/12/2013), au-delà des 100% requis réglementairement.

POLITIQUE DE COUVERTURE

Afin de limiter les risques liés aux variations de marché de taux, la Caisse Régionale a recours à des instruments de couverture :

- Couverture de juste valeur,
- Couverture de flux de trésorerie.

I. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

La couverture de juste valeur constitue la principale couverture de la Caisse Régionale ; elle couvre essentiellement les actifs ou passifs du bilan (gap de taux). Son montant s'établit à 1 558 M€ au 31/12/14 contre 1 397 M€ au 31/12/13.

II. Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La Caisse régionale n'est plus concernée par la couverture de flux de trésorerie (la position résiduelle de 10 M€ en 2013 est arrivée à échéance sur l'exercice).

III. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2014, la Caisse régionale n'est pas concernée par les relations de couverture d'investissement net en devise.

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'appuie sur les composantes suivantes :

✓ ***Gouvernance de la fonction gestion des Risques Opérationnels :***

La politique de gestion des risques opérationnels, validée en Conseil d'Administration le 28/09/2007, définit les principes, modes d'organisation, limites et indicateurs de pilotage de ces risques au sein de la Caisse régionale. Elle a fait l'objet d'une actualisation et de modifications qui ont été présentées le 29/01/2010. Tous les ans, le seuil de déclaration des incidents significatifs à CA SA y est actualisé.

Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur Général, est informé du suivi et peut décider de la priorité des actions à mener sur ces risques. Un reporting du Comité de Contrôle Interne est fait en Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration a été informé en Février et Octobre 2014.

La Commission Risques Opérationnels se réunit 4 fois par an sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent des Risques, elle est animée par le Manager des Risques Opérationnels et réunit le Responsable du Contrôle de la Conformité, les responsables d'activités Crédit, Bancaire, Comptabilité, Contentieux, Juridique, Contrôle Périodique et un représentant des Réseaux.

Selon les sujets évoqués, d'autres experts peuvent être amenés à participer. Le Manager des Risques Opérationnels y rapporte sur son activité et le niveau d'exposition au risque de la CR. Les dysfonctionnements sont analysés. A l'issue, un compte-rendu intégrant les plans d'actions correctifs est rédigé.

✓ ***Identification et évaluation qualitative des risques :***

Chaque année la cartographie des processus internes est révisée. Elle permet, grâce à la mise en place d'indicateurs définis, d'identifier et d'évaluer les risques inhérents à l'activité de la Caisse régionale, d'engager des plans d'actions correctifs, et la surveillance des processus les plus sensibles. Complémentaire à la démarche quantitative, elle permet de souligner les risques non encore matérialisés dans la collecte.

✓ ***Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes :***

Chaque mois, la Caisse régionale effectue une campagne de collecte des incidents (seuil de déclaration $\geq 300\text{€}$, auprès des responsables de processus). Les déclarations de pertes font l'objet de contrôles puis d'une consolidation dans la base de données Olimpia, permettant ainsi la mesure et le suivi du coût du risque.

Les pertes importantes ($\geq 50\ 000\text{€}$) font l'objet d'une procédure d'alerte par et auprès des responsables concernés, et si nécessaire de plans d'actions correctifs. La procédure s'est appliquée 18 fois en 2014 (chiffres arrêtés au 31/12/2014).

Conformément à la lettre jaune CA Sa 2009-371 concernant les incidents significatifs, la Caisse Régionale a l'obligation de déclarer à Crédit Agricole SA les pertes excédant 0,5 % de ses fonds propres de base Tier One. Aucune perte de ce montant n'a été déclarée cette année.

Ce dispositif est renforcé depuis le 1^{er} juillet 2014, par l'obligation de déclarer les incidents sensibles, dont l'impact réel ou estimé est supérieur ou égal à 150 000 €. Une alerte de ce type a été déclarée depuis la mise en œuvre de cette mesure.

✓ **Calcul et allocation des fonds propres réglementaires :**

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et des critères quantitatifs Bâle II.

✓ **Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels :**

Les dysfonctionnements sont analysés lors de chaque Commission risques opérationnels. Un tableau récapitulatif en est présenté à chaque Comité de Contrôle interne et lors de certains Comité Risque.

Tous les mois, un bilan processus par Direction est diffusé en Conseil de Direction. Parallèlement, chaque trimestre, un tableau de bord analytique de la situation des Risques Opérationnels de notre CR est remonté à CA Sa / DRC. Une exploitation de la synthèse Groupe fournie en retour vient périodiquement enrichir nos analyses.

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

1. Organisation de la gestion des Risques opérationnels

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au Responsable des contrôles permanents et de la conformité de la Caisse régionale.

Le Manager des Risques Opérationnels rapporte sur son activité et le niveau d'exposition au risque de la Caisse régionale dans le cadre de la Commission des risques opérationnels. Le RCPR effectue ensuite une présentation auprès du Comité de Contrôle Interne et lors de certains Comités Risque.

Les déclarants sont régulièrement informés, après intégration des dernières collectes des incidents et pertes Risque Opérationnel, par mise à disposition sur site intranet de l'historique des déclarations. Le Contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau peuvent accéder à ces informations.

Le Conseil d'Administration est régulièrement informé de l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Une cartographie des Risques Opérationnels inhérents aux activités des filiales CA NORMANDIE IMMOBILIER et CA IMMO NORMANDIE a été établie fin 2011.

2. Description du tableau de bord Risques opérationnels

Le tableau de bord permet de situer les indicateurs définis dans la politique des risques opérationnels :

1. Indicateurs de pilotage
 - Coût du risque par rapport au PNB d'activité, et limites,
 - Montants des incidents par catégorie Bâle II, avec limites,
2. Alertes sur les processus ROP sensibles
 - Procédures d'alertes Directions
 - Les 10 incidents majeurs
 - Les 10 processus majeurs

3. Alertes sur les risques de non Conformité - RNC
4. Pertes par domaines Bâle II
5. Indicateurs avancés : taux de prêts archivés, réclamations clients.

Au 31/12/2014, le coût des incidents (provisions et définitifs) ressort globalement à 3,5 M€, en baisse de 19 % par rapport à 2013.

En matière de Collecte des incidents et pertes, les principales sources de risques identifiées reposent sur les processus liés au risque de défaut de conseil (crédit, placement), au défaut d'enregistrement, de renouvellement, ou de prise d'une garantie, à l'archivage des contrats (crédits et ouvertures de comptes), à des assignations pour TEG erroné.

Des plans d'actions ont été mis en place ou sont en cours de réalisation en vue de réduire ces risques. Le dossier « TEG », fait l'objet d'une attention particulière.

3. Indication des principaux travaux menés au cours de l'année

Concernant les travaux de cartographie 2014, 37 risques majeurs identifiés ont fait l'objet soit d'une prise en compte (car liés à des éléments de résolution extérieure) ou de plans d'actions correctifs (déployés ou en cours).

Un contrôle comptable des provisions pour litiges est réalisé chaque trimestre. Afin de garantir l'exhaustivité de la collecte, ce contrôle est étendu à plusieurs autres comptes.

Sur le plan des obligations de fiabilisation de la Collecte, les remontées réglementaires trimestrielles auprès de CA.SA / Direction des Risques font l'objet d'une attention particulière avec l'application systématique et exhaustive de contrôles réglementaires avant envoi. Cet envoi est complété d'une fiche analytique de la situation des risques opérationnels de notre CR.

4. Indication sur les dépendances éventuelles (contrat d'approvisionnement commercial ou financier)

Les Prestations de Services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes (PSEE) sont régies par la Politique d'Externalisation de la Caisse régionale et la politique applicative d'externalisation des prestations communautaires qui répondent aux objectifs suivants : préciser le contexte réglementaire et les obligations en matière contractuelle, fixer le rôle des acteurs et des instances, définir les prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes, décrire le processus d'externalisation, sa mise en œuvre et son suivi.

La relation avec les prestataires est formalisée selon un contrat qui respecte les normes du Groupe. Le suivi des prestations est assuré par le gestionnaire de l'activité concernée.

Une Commission PSEE trimestrielle suit les résultats et apprécie les actions correctives. Elle est informée des incidents et risques latents ou émergents.

5. Indication des évolutions sur les principales procédures judiciaires et fiscales

En 2014, les principales procédures judiciaires sont liées aux thématiques de contestation du TEG, de défaut d'information d'un client lors de son adhésion à l'ADI, et de défaut d'analyse du risque.

III. METHODOLOGIE

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour la Caisse régionale un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs.

IV. EXPOSITION

L'exposition en termes de risques opérationnels est déjà évoquée dans les parties ci-dessus. En complément, il peut être souligné :

Catégorie de risque Bale II de niv 1.	Exposition aux ROP en %
Total Exécution, livraison et gestion des processus	61,02%
Total Clients, produits et pratiques commerciales	13,79%
Total Fraude Externe	10,59%
Total Interruptions de l'activité et dysfonctionnement d	10,86%
Total Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur I	0,87%
Total Dommages occasionnés aux actifs physiques	2,86%
Total Fraude interne	0,01%
Total	100%

La catégorie Bâle II la plus impactée concerne « Exécution, livraison et gestion des processus » avec 61,02 % des pertes enregistrées. Ensuite « Clients, produits et pratiques commerciales » : 13,79 %.

V. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS

Des mesures sont en place au niveau assurances pour limiter les risques.

1. ASSURANCE GLOBALE DE BANQUE pour couvrir différents sinistres potentiels :

- Détournement Escroquerie : Garantie : 10.680.000€, franchises : 1.980.000 € par sinistre pour les actes délictueux liés à des opérations de crédit sur bases de fausses valeurs, commis par des tiers sans complicité interne. 1.980.000 € par sinistre pour les autres actes délictueux.
- Hold-Up : Garantie : 1.525.000€, franchise : 38.000€ par sinistre (76.000€ par an)
- Cambriolages : Garanties : 3.050.000€, franchise : 15% sur sinistre avec un maximum de 152.000€
- Coffres loués à la clientèle : Limites des garanties par siège de risque : 30.500€ minimum multiplié par le nombre de compartiments loués.
- Utilisation frauduleuse des moyens de paiements : Non Garantie
- Vol et destruction du matériel de sécurité et des immeubles : Garantie : 1 500 000€ avec franchise de 15.200€ par sinistre
- Poste et sociétés de messageries express : Garantie : 7,32 M€ avec franchise appliquée après indemnisation de la société concernée
- DAB : Garantie en fonction du montant déclaré annuellement par DAB (8 441 000€ en global pour 2014), franchise : 10.000€ par sinistre
- DIB mis chez les commerçants : garantie de 7.000€ par automate
- SOUS TRAITANT : Garantie : 4.580.000€

2. ASSURANCE PREJUDICE FINANCIER

Elle permet de garantir les préjudices financiers consécutifs à la survenance de dommages sur les biens dont la Caisse a la jouissance : Biens garantis et indemnissables au titre des contrats Multirisque et Tous risques machines.

- Garantie :
 - 1ère ligne : 6 % du PNB annuel soit 24.199.765 € (PNB 2014 déclaré : 403.329.410 €).
 - 2ème ligne : 45.800.000€ après épuisement de la première ligne, constituant une 2ème ligne de garantie commune à l'ensemble des CR ayant souscrit cette garantie.
- Franchise : 3 pour mille du PNB soit 1,210 M€ par sinistre en 2014.

3. ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAU

LIMITES DES GARANTIES : Immeuble, mobilier, machines et matériels électriques : sans limitation de somme, Dégâts des eaux, inondation : 2.285 fois la valeur de l'indice à la dernière échéance, Vol et détériorations consécutives : 457 fois la valeur de l'indice à la dernière échéance. Franchise : 17.035,24 € par sinistre.

ASSURANCE Multirisques Immeuble pour certaines copropriétés : franchise de 3000 € par sinistre.

4. RESPONSABILITE CIVILE D'EXPLOITATION

- Dommages corporels : intoxications alimentaires dans le cadre de l'exploitation : 763.000€ (par année) sans franchise, autres : 6.100.000€ sans franchise
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 3.050.000€ par sinistre avec franchise de 762€
- Dommages immatériels consécutifs : 1.525.000€ avec franchise de 762€
- Dommages immatériels non consécutifs : 763.000€ avec franchise de 762€
- Vol par les préposés : 76.300€ par sinistre avec franchise de 152€
- Atteinte à l'environnement : 763.000€ avec franchise de 10 % des dommages (mini 762€ et maxi 3810€)

5. RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

- Assurés : dirigeants sociaux : Président et Administrateurs, Directeurs, Membres des comités de prêts et Cadres de Direction ayant un mandat social ainsi que la CR et les Caisses Locales.
- Garanties : dommages ou préjudices se rattachant à un seul et même fait générateur et faisant l'objet d'une ou plusieurs mises en cause ou réclamations, amiables ou judiciaires, quel que soit leur échelonnement dans le temps.

L'assureur garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue à l'égard d'autrui.

MONTANT DE LA GARANTIE : 7.630.000€ par sinistre et par an avec une limite annuelle de 76.300.000€ pour l'ensemble des souscripteurs

FRANCHISE : 1.497.000€ par sinistre non applicable en cas de sinistre engageant la responsabilité civile des dirigeants sociaux.

6. EFFETS DE L'ASSURANCE EN MATIERE D'EXIGENCE EN FONDS PROPRES

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels.

Cet effet réducteur a été pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique.

Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

RISQUES DE NON-CONFORMITE

La Caisse régionale déploie un dispositif qui vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment :

- aux activités de services d'investissement,
- à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme
- et à la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Dans le domaine de la protection clientèle, des évolutions ont été mises en œuvre en matière de mobilité bancaire, de traitement des réclamations, de respect des normes professionnelles.

Dans le cadre de la MIF, la Caisse Régionale a poursuivi les actions visant à qualifier l'ensemble des clients et la mise en conformité des conventions de comptes-titres.

Les dossiers des personnes morales et des professionnels personnes physiques font l'objet d'un plan de mise en conformité, engagé en 2014, qui se poursuivra en 2015.

Le dispositif des contrôles de conformité, plus particulièrement en matière de Lutte Anti-Blanchiment (respect de la 3ème directive) et de prévention de la fraude, a été adapté au nouveau système d'information. De nouveaux scénarios ont été mis en œuvre.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

AUTRES INFORMATIONS

• **PARTICIPATIONS**

Les prises de participations dans les sociétés françaises au titre de l'exercice écoulé représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social de ces sociétés sont les suivantes :

- Non concerné en 2014

• **ACTIVITES DES FILIALES**

SAS CA IMMO NORMANDIE

Résultats 2014 : [01/10/2013 : 30/09/2014]

Les produits d'exploitation de l'exercice, soit 237 K€ (contre 346 K€ en 2013), sont constitués quasi exclusivement par les commissions perçues de nos partenaires immobiliers. Les produits financiers s'élèvent à 25,4 K€ contre 21,5 K€ en 2013.

Les charges de l'exercice, soit 149 K€ (contre 172 K€ en 2013) comprennent des charges d'exploitation 88 K€ (contre 74 K€ en 2013) et l'impôt sur les sociétés 60 K€ (contre 98 K€ en 2012).

Ainsi, le résultat 2014 ressort bénéficiaire de 121 K€, en baisse de 38 % par rapport à 2013. Cette baisse s'explique par la diminution du volume de ventes en nombre et en montant, du fait de l'environnement économique chahuté et d'une appétence moins forte des clients au dispositif fiscal DUFLOT.

Bilan 2014

Le total du bilan au 30/09/2014 s'élève à 2,412 M€ contre 2,217 M€ au 30/09/2013.

L'actif comprend essentiellement des disponibilités pour 2,288 M€ et des créances d'exploitation pour 0,122 M€.

Le passif est constitué principalement des capitaux propres pour 2,289 M€.

Prévisions 2015

Les perspectives sur le marché immobilier du neuf semblent inscrites dans un scénario similaire à celui de 2014. Les dispositifs fiscaux et la confiance des investisseurs sont des facteurs essentiels au développement des opérations et, pour l'heure, ces indicateurs sont mal orientés.

Néanmoins, un plan d'action de sensibilisation en termes de diversification de patrimoine et de valorisation des actifs devrait permettre d'améliorer notre chiffre d'affaires ainsi que notre performance financière.

Par conséquent, les ambitions 2015 sont en hausse avec une équipe dédiée pour animer cette activité.

SAS SOFINORMANDIE

Au titre de son activité de prise de participations, la SAS Sofinormandie a procédé, au cours de l'exercice clos le 30/09/2014, à 3 nouveaux investissements pour un montant total de 500 K€.

Résultat 2014

Les produits de l'exercice, soit 273,4 K€, (contre 64 K€ en 2013) sont constitués par des produits financiers (dividendes et intérêts) pour 272,4 K€, et des reprises de provisions pour 1 K€.

Les charges de l'exercice, soit 193,9 K€ (contre 107,7 K€ en 2013) comprennent des charges d'exploitation pour 21,1 K€ (contre 26,9 K€ en 2013) et des charges financières pour 10,4 K€ (contre 8,7 K€ en 2013). Elles sont complétées par une dotation pour dépréciation d'immobilisations financières pour 159,2 K€, contre 72,1 K€ en 2013. La charge d'IS s'élève à 3,1K€ (contre 0 K€ en 2013).

Le résultat net comptable 2014 ressort bénéficiaire de 79,5 K€ (contre un déficit de 43,7 K€ en 2013).

Bilan au 30/09/2014

Le total du bilan s'élève à 3 672 K€ au 30/09/2014 contre 3 343 K€ au 30/09/13.

L'actif comprend essentiellement les immobilisations financières nettes de provisions (titres de participations et de l'activité portefeuille) pour 3 262 K€ contre 2 909 K€ en 2013.

Le passif est constitué principalement par les capitaux propres (y compris le résultat) pour 1 883 K€ contre 1 803 K€ en 2013 et un compte courant d'associé pour 1 242 K€ (contre 1 066 K€ en 2013).

SAS CA NORMANDIE IMMOBILIER

Résultats 2014 des filiales immobilières détenues par la SAS

Les produits de l'exercice seront supérieurs à 4,9 M€ (suivant les derniers travaux d'atterrissage) soit une baisse de 1 % environ par rapport à 2013 (vs une baisse de 15 % en 2012).

Le marché de la Transaction, sur le territoire nationale et en Basse Normandie, a subi plusieurs effets négatifs : contexte économique défavorable, perte de confiance des acquéreurs et augmentation des effets réglementaires (loi ALUR).

L'activité commerciale se répartit pour 65 % environ sur l'activité Transaction de biens anciens et 35 % sur les activités gestion et syndic.

Les charges de l'exercice (suivant les prévisions d'atterrissage) s'élèveraient à un montant proche de 5,8 M€ contre 5,3 M€ en 2013, contre 6,2 M€ en 2012. L'exercice 2014 aura supporté quelques charges exceptionnelles dont une charge de communication de près de 0,2 M€.

Ainsi, le résultat net 2014 devrait se situer autour d'une perte de 0,9 M€.

Résultats 2014 de la SAS

Le résultat net 2014 de la holding CA Normandie immobilier (suivant les prévisions d'atterrissage) serait dégradé par rapport à 2013, compte tenu de charges nouvelles de fonctionnement portant sur le développement des services supports apportés aux filiales et en raison du provisionnement des titres de certaines filiales consécutif aux baisses de chiffre d'affaires.

Prévisions 2015

Le contexte de marché restera compliqué et la législation immobilière risque encore de se complexifier. Bien que les taux des crédits habitat resteront à un niveau historiquement bas, il est probable que les prix des biens immobiliers poursuivent une tendance baissière face à une faible demande.

Cela étant dit, l'exercice 2014 a permis de structurer l'activité Transactions (nouveaux outils, méthode commerciale et offre dédiée) et préparer le développement commercial de l'activité Vente de Neuf. Par ailleurs, la mise en place d'un nouvel outil informatique pour l'activité Administration de biens permettra de mieux répondre aux attentes de nos clients.

La prévision financière 2015 tient compte d'un développement du chiffre d'affaires et d'un plan de maîtrise des charges devant permettre le retour à l'équilibre financier.

- **ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS**

Il est précisé qu'il n'y a pas de changement de méthode comptable significatif sur l'exercice 2014 et qu'aucun événement postérieur à la clôture de nature à avoir une incidence significative sur les comptes annuels sociaux et consolidés n'est à signaler.

- **CONVENTION REGLEMENTEES**

Conformément à l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, le conseil d'administration de la Caisse régionale de Normandie, a procédé au réexamen des conventions réglementées autorisées au cours des exercices précédents et qui se sont poursuivies pendant l'exercice écoulé.

Il a été constaté que toutes les conventions autorisées par le conseil d'administration ne rentrent pas dans le champ des conventions réglementées (conventions conclues avec des filiales détenues à 100% ou conventions conclues avec Crédit Agricole SA ou des filiales du groupe Crédit Agricole aux mêmes conditions pour toutes les Caisses régionales, donc conclues à des conditions normales).

- **DISTRIBUTION DES RESULTATS**

Le dividende 2014 qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 20 mars 2015 est composé de :

- **1 856 824,07 euros** pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 1,89 %.
Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 21 mars 2015.
- **6 595 451,23 euros** représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2014, soit un dividende de 4,028 euros net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 21 mars 2015.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, les montants mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont rappelés ci-après :

Exercice	Nombre de titres	distribution	Intérêt ou dividende net	Abattement personnes physiques	Revenu global
Intérêt aux parts sociales					
2011	4 912 233	0,72 €	3 517 158,83 €	40 %	3 517 158,83 €
2012	4 912 233	0,56 €	2 731 201,55 €	40 %	2 731 201,55 €
2013	4 912 233	0,49 €	2 416 818,64 €	40 %	2 416 818,64 €
Dividendes sur certificats coopératifs d'associés					
2011	1 637 401	3,870 €	6 336 741,87 €	40 %	6 336 741,87 €
2012	1 637 401	3,910 €	6 402 237,91 €	40 %	6 402 237,91 €
2013	1 637 401	3,912 €	6 405 512,71 €	40 %	6 405 512,71 €
